JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 21 — 2004

Séance

du mercredi 17 décembre 2004

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Pierre-André Comte (PS), président du Parlement. Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

- Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2005
- 26. Résolution no 95 Le tourisme, vecteur des patrimoines culturel, historique et naturel. Pierre-André Comte (Comité mixte, PS)
- 27. Résolution no 96 Le pilotage du système éducatif. Pierre-André Comte (Comité mixte, PS)

(La séance est ouverte à 14.30 heures en présence de 60 députés.)

Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2005

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête:

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2005.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président: Le vice-chancelier d'Etat: Pierre-André Comte Jean-Claude Montavon

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Monsieur le Président du Parlement, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers collègues, Madame et Monsieur (au singulier, ce que je regrette) le Ministre. Chaque année, je dis la même chose... (rires.) j'estime que, sur le budget... ah! voilà, cela tend à s'améliorer! (Rires.) Je considère en effet que, sur le budget, le Gouvernement devrait être présent in corpore. Donc, je répète cela et je le dirai encore quelquefois peut-être. Non, une fois... mais je trouve que c'est comme cela.

Le budget 2005 de la République et Canton du Jura présente un déficit de 12,7 millions, relativement proche de celui de 2004. Il correspond donc plus ou moins à celui prévu aux plans financiers adoptés par le Parlement.

Avec des investissements nets de 42,2 millions, l'insuffisance de financement atteint 22,3 millions, soit en légère progression par rapport aux années passées.

Il ne faut pas se fier à la relative stabilité de ces indicateurs. Le budget 2005, dans ses différentes composantes, se distingue de ceux des années antérieures. Sans être exhaustif – je laisserai aussi le soin aux groupes parlementaires de s'exprimer ainsi qu'à Monsieur le ministre – relevons quelques points qui méritent et qui attirent l'attention.

Fiscalité. Transfert des charges de la santé des communes à l'Etat et adaptation de la quotité qui passe de 2,3 à 2,85, étant admis que les communes réduisent la leur d'autant. Baisse de la charge fiscale selon décision du peuple du 16 mai 2004. Correction partielle des effets de la progression à froid selon notre vote du 8 décembre 2004 (c'est tout récent). Autre élément, péréquation financière intracantonale avec la mise en œuvre au 1er janvier 2005, ceci toujours selon décision prise par le Parlement. Donc, il s'agit là des décisions prises qui ont un effet juridique et dont on retrouve les effets dans le budget.

On constate également, parmi les éléments qui méritent d'être relevés, toujours sans être exhaustif, la création de la Fondation rurale interjurassienne, la sortie du budget de la partie HES-S2 de l'Ecole de soins infirmiers du Jura, la suppression (nous l'avons votée) de différents fonds, la

reprise des parts aux recettes fédérales et la vente des actions FMB qui, comme vous le savez, est intervenue.

Il est très important de constater que l'ensemble des charges n'augmente que de 2,4 millions ou de 0,04%.

Il faut par contre remarquer que les écarts entre les rubriques peuvent être assez conséquents.

Les subventions cantonales de + 4,9 millions, soit 2,4%, et les dépenses à charge des fonds s'accroissent de 2,1 millions (+ 10,1%).

Les charges du personnel augmentent et, ce, malgré la mise en œuvre des mesures de correction. C'est un fait.

Il y a également la baisse de l'alimentation des fonds de 3,45 millions (donc - 3,45 millions). Le Gouvernement a décidé de supprimer vingt-trois financements spéciaux et le Parlement, en parallèle, a admis ce matin la suppression de sept fonds supplémentaires. Cette opération découle d'un contrôle d'opportunité exigé par la loi sur les finances cantonales. Les fonds pour lesquels l'alimentation correspond aux dépenses ne faisant ainsi office que de boîte aux lettres, respectivement les fonds ne comptabilisant aucun mouvement depuis plusieurs années ou encore ceux n'enregistrant aucun financement de l'extérieur, tous ces fonds ne se justifiaient plus. Ces éléments expliquent la baisse de l'alimentation des fonds en général, les ressources à allouer étant ventilées sous les rubriques de fonctionnement normales et adaptées à cet effet.

Autre élément qui caractérise le budget 2005, les dépenses dont l'Etat a la maîtrise directe baissent légèrement. Cette tendance, toutefois, est fortement influencée – d'où toujours les nuances à apporter – par le transfert des personnes et autres ressources de l'Institut agricole du Jura à la Fondation rurale interjurassienne et celles de la HES-S2 hors de l'Ecole de soins infirmiers du canton du Jura ainsi que la suppression de différents fonds. Ce que je viens de dire représente globalement une diminution de l'ordre de 4 millions.

Le personnel administratif. Si l'on examine le budget et qu'on parcourt le document qui vous est soumis, on pourrait croire que ce personnel baisse de 17,5 postes par rapport au budget 2004. Oui, mais en tenant compte du fait que le personnel de l'Institut agricole du Jura (22) et de la HES-S2 (10), soit 32, ont été sortis de l'effectif de l'Etat. Par conséquent, la réalité objective des faits commande de dire qu'en réalité on a une augmentation par rapport au budget 2004 de 14,5 postes!

Comme vous le savez, il y a une augmentation de 6 postes pour constituer un pool de réserve, un pool remplaçant les temporaires n'apparaissant par le passé jamais au budget. On relève également l'augmentation de 1,3 postes au Service de l'informatique, de 1,6 postes à l'Office des véhicules, de 1 poste à l'Economie, de 1 poste à l'OEPN ainsi que de 1,4 postes pour la BCI et de 3 postes au Service des contributions pour la Section des personnes physiques.

Le personnel enseignant, de son côté, a été renforcé de 16,3 postes à la rentrée scolaire 2004-2005, qui déploie donc ses effets en tout cas jusqu'au 31 juillet 2005, soit notamment 4,1 postes pour les écoles enfantines, 3,2 postes pour l'Ecole de culture générale, 2 postes au Lycée cantonal, 4 pour la rentrée d'Emulation informatique et 1,8 postes pour les écoles qui dépendent du Département de l'Economie.

Ce matin, Monsieur le ministre nouveau président du Gouvernement, dans son discours d'introduction à cette tâche, pour laquelle je le félicite, a dit que «gouverner, c'est prévoir». C'est parfaitement juste et je souscris tout à fait à

ses considérations. La politique, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, effectivement, je vous en donne acte, ce n'est plus l'art du possible mais cela tend à devenir l'art de l'impossible.

Abstraction faite de la vente de l'or de la BNS qui rapporterait 259 millions pour le Jura et qui permettrait de diminuer la dette et la pression fiscale (c'est une chose), il n'en demeure pas moins que nous devons pour l'instant nous concentrer sur ce budget 2005 et qu'un budget 2005 (gouverner, c'est prévoir) est une prévision. Or, ce budget prévoit des temps pas faciles. Cher ami Jean-Pierre, je ne dirais pas «situation catastrophique»; je me limiterais à dire (mais je crois que c'est juste de le qualifier ainsi) des temps pas faciles qu'il conviendra, Mesdames et Messieurs, ensemble, de gérer le moins mal possible.

Les faits – on l'a vu avec le personnel et les chiffres sont là, irréfutables – évoluent plus vite que les opinions et il ne sert à rien de s'emporter contre les faits; cela les laisse indifférents. Il ne faut pas réagir, il faut agir! Si nous voulons atténuer des difficultés dont je viens de faire état, il y a plusieurs objectifs mais un paraît prioritaire, auquel nous devons tendre – on l'a déjà dit lors du débat sur les plans financiers, on l'a déjà dit lors du débat antérieur sur le budget, il faut le répéter parce que cela paraît un objectif prioritaire – c'est tendre à des efforts d'économies (je dirais pour tenter d'y arriver) d'ordre structurel, qui doivent impérativement s'intensifier. A mon avis, et c'est l'avis en tous les cas (je pense pouvoir le dire) dans sa majorité, nous devons obtenir de l'Etat (nous en sommes aussi une des composantes en tant que parlementaires) une maîtrise de sa politique du personnel.

Le total des recettes est stable par rapport au budget 2004. Il faut par contre relever, comme pour les charges, de grandes variations dans les différentes rubriques, à savoir: augmentation de la fiscalité (+ 12,5 %), accroissement des parts fédérales (+ 10,8 %), diminution des dédommagements reçus de collectivités publiques (- 37%), augmentation des recettes en faveur des fonds (+ 42,8 %), réduction des prélèvements sur les fonds (- 38,8 %).

Pour ce qui est des investissements, ceux qui sont à réaliser l'année prochaine sont en légère augmentation par rapport au budget 2004. Toutefois, on doit reconnaître qu'ils sont en léger recul par rapport aux plans financiers adoptés par le Parlement (42,2 millions contre 43,1 millions). Comme vous l'avez constaté, les principaux chantiers pour 2005 concernent l'A16, la maintenance routière, l'aménagement de la H18, le Centre professionnel de Porrentruy, l'aménagement de routes cantonales, l'aménagement des gares CFF, la rénovation du home Bon Secours à Charmoille ainsi que la nouvelle application au Service des contributions (le programme CAPTIF 2).

Pour ce qui est de l'A16, puisqu'on en parle de manière continue (même dans les questions orales ce matin) au Parlement, il est peu vraisemblable que le montant inscrit correspondant à un volume de travaux de 150 millions de francs soit atteint en 2005. La réalité se situera entre 150 et 114 millions de francs. Si je dis cela, c'est me référant à ce qui est communiqué par la Confédération. Mais comme le Gouvernement – et sur ce point il a raison et nous sommes avec lui sur ce point – n'est pas d'accord avec cette enveloppe et espère pouvoir négocier – Monsieur le Ministre, vous avez notre appui – à la hausse, il est décidé dans le budget (vous l'avez constaté) de maintenir le montant inscrit aux plans financiers.

Je ne vais pas reprendre le débat ce matin sur la motion Fridez. On en aura l'occasion lorsque la motion sera concrétisée puisqu'on devra légiférer au niveau d'une loi, voire même d'après ce qu'a dit le ministre par une modification de la Constitution. Mais, pour l'instant, c'est bien de permettre ce débat avec cette motion parce qu'il y a quand même une chose dont il faut être conscient, c'est qu'il n'y a pas que des critères politiques, Mesdames et Messieurs, il y a des critères juridiques qui font qu'on doit reconnaître que la situation actuelle n'est pas bonne et que le degré d'autofinancement baisse. Le ministre prend plusieurs années pour faire une moyenne qui avantage, donc une moyenne avantageuse mais on constate que, pour 2005, si on ne prend que 2005, le degré d'autofinancement baisse et ne sera plus que de 47,1%. Donc, la moyenne baisse. On est bientôt en catégorie «non promu»! Donc 47,1 %. 2005, c'est cela, ce sont les chiffres, vous avez le budget. Moi, je constate qu'avec 47,1%, on est évidemment bien inférieur à l'objectif de 60%. Et puis attention, ce n'est pas là un objectif politique (60%), c'est un objectif légal. C'est l'objectif minimum légal qui figure à l'article 3 de la loi sur les finances. Donc, on ne peut pas empêcher un parlementaire d'intervenir et de faire des propositions qui rouvrent le débat nous permettant de trouver des solutions à ce lancinant problème. L'article 3, alinéa 2, de la loi sur les finances dit clairement que les investissements nets doivent être autofinancés à moyen terme à raison de 60% au moins. C'est la loi qui le dit. C'est quand même une disposition légale que nous devons si possible respecter.

Il est vrai – et c'est pour cela qu'il est bien d'avoir rouvert ce débat qui va continuer puisque le Gouvernement devra donner suite à cette intervention – que cet article 3 de la loi sur les finances constitue une injonction à destination du Gouvernement et du Parlement et que, en l'état actuel des choses, il ne peut guère être assorti de sanctions. Si ce n'est une sanction populaire lors des élections mais il n'y a pas d'autres sanctions que de pouvoir dire: «Actuellement, ce n'est pas réalisé ou c'est réalisé». Il est cependant complété par l'article 22 actuel de la loi qui, même s'il n'avait pas été modifié en 2000, reste l'article 22 ancien, lequel, dans l'état actuel des choses, impose des mesures de correction. L'horizon temporel dans lequel l'article 3 déploie ses effets n'est pas l'exercice annuel (un budget sur une année). La loi parle de moyen terme. Il est difficile de définir de manière absolue une durée correspondante. Celle-ci varie certainement en fonction de la situation économique, financière et sociale, je vous le concède. L'indicateur ultime est finalement l'évolution de la dette qui est en rapport étroit avec le degré d'autofinancement des investissements. La législation que nous devons respecter pose l'exigence de l'équilibre du compte de fonctionnement à moyen terme. Un degré d'autofinancement - qu'actuellement on ne réalise pas, il faut le reconnaître (47,1%), qui devrait être de 60% au moins tel qu'il est requis par la législation – permet de maîtriser l'évolution de la dette. L'alinéa 3 exige d'ailleurs expressément que l'endettement soit contenu ou réduit de manière telle que les charges financières qui en résultent ne représentent pas une charge excessive. Conclusion: que vous le vouliez ou pas, vous n'y coupez pas!

Maintenant, un autre élément par rapport à la situation financière qui nous oblige, dans le cadre d'un budget, à l'analyser et à prendre des mesures présentes ou futures à court terme, pour ne pas dire à très court terme, c'est d'observer un peu la situation actuelle. Le ministre le fera certainement également dans son rapport de chef des finances. C'est d'observer un peu la situation. Et on doit bien reconnaître, indé-

pendamment des bonnes nouvelles qu'on a peut-être pu apprendre ces jours, que la réalité commande de dire qu'actuellement une bonne part des collectivités publiques et, malheureusement, surtout les romandes - et parmi les romandes, il y a malheureusement le canton du Jura - vont au devant d'années difficiles - Jean-Pierre, tu m'écoutes! (rires) – non pas catastrophiques mais difficiles. D'autant que les critiques commencent à devenir de plus en plus acerbes quant à l'incapacité des politiques - et peut-être bien que nous en sommes – à endiguer cette dérive financière. Une évolution qui se retrouve d'ailleurs au niveau de l'ensemble du pays. Le ministre l'a rappelé ce matin dans son intervention sur la motion Fridez: en quinze ans, cantons, communes et Confédération ont accumulé des déficits avec une constance, je dirais, toute helvétique. En cause, des gouvernements qui n'ont pas voulu ou pas su adapter l'appareil d'Etat à une conjoncture marquée par une croissance atone durant toute la décennie 90. Finalement, confrontés aux mêmes difficultés que le secteur privé, ils sont subi de plein fouet la baisse des rentrées fiscales et, pour ne rien arranger, une diminution progressive des subventions de la Confédération. Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs, et là nous sommes toutes et tous dans le même bateau, il est évident que si l'équilibre budgétaire doit être une fin en soi, il n'est désormais plus suffisant dans les nombreux cantons confrontés à un service de la dette à l'inflation galopante. Les programmes de réduction des dépenses deviennent incontournables.

Pour devenir un peu plus concret, il faut reconnaître qu'à ce stade du débat, sur la base du projet de budget 2005 qui vous est proposé, on doit bien reconnaître et donner acte au fait que les agents publics sont appelés à faire des sacrifices. Ils le savent mais l'honnêteté intellectuelle commande de dire qu'ils sont entrés en matière sur cette demande de sacrifices dans la mesure où, comme vous le savez, dans le cadre de vos différents débats au sein des groupes et des informations qui sont en notre possession, si je prends notamment la position développée par la Coordination des syndicats qui défendait les intérêts des agents publics, il faut dire les choses comme elles sont: la réalité commande de dire qu'effectivement on est entré en matière du côté de la Coordination sur des mesures structurelles dans l'administration et l'enseignement. A mon avis, c'est aussi cela qui est juste (je donne ici un avis qui est le mien mais je crois que c'est vu juste). Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'entrée en matière. Sur un point qui me paraît fondamental dans une perspective d'économies, il y a une entrée en matière concernant les mesures structurelles à prendre dans l'administration et l'enseignement.

Nous avons ce matin concrétisé l'une de ces mesures: c'est l'accord sur la non-compensation du renchérissement dans l'administration et dans l'enseignement, une mesure qui respecte parfaitement le principe d'égalité de traitement entre les fonctionnaires de la fonction publique et les enseignants.

Le budget qui est appelé à votre vote – il faut maintenant être très précis et très correct intellectuellement par rapport à ce qu'il contient et aux débats qui nous attendent – englobe également d'autres mesures que celle que je viens de mentionner, notamment celle qui concerne le traitement des salaires des enseignants ainsi que celle qui touche à la réduction de deux à une heure le programme d'allègement des enseignants de plus de 50 ans. Ces problèmes vous sont connus. Une des mesures est de la compétence du Parlement, l'autre est de celle du Gouvernement. Bien que

ces mesures soient englobées dans le budget, je tiens ici expressément, formellement et clairement, honnêtement, à faire la réserve suivante: à mon avis, il est important que syndicats et dirigeants politiques trouvent des solutions justes, opportunes. Et, dans cet esprit-là, j'ai également apprécié le discours – vous me direz que je l'ai beaucoup cité mais, quand il a raison, je le cite – du ministre Hêche qui, ce matin, a dit «gouverner, c'est communiquer». Il l'a dit au moins quatre fois et, sur ce point, je pense qu'il a parfaitement dit les choses. Sur ce dossier-là, je pense que c'est un élément que nous devons retenir.

Ceci pour dire et, à ce stade, pour respecter à la fois le vote du Parlement qui sera celui de février ou de mars, j'aimerais faire la réserve suivante: bien que le budget englobe ces mesures, il est évident que le vote d'aujourd'hui n'engage pas juridiquement et politiquement le Parlement. Le vote décisif sera celui de février, voire de mars, puisque vous serez appelés à voter un décret. Celui-ci n'est pas prêt car, au niveau de la commission, je tiens à traiter les choses correctement, sérieusement, objectivement. Comme vous le savez, on a requis un avis de droit. La commission n'est pas prête sur ce dossier; elle espère l'être dans le premier trimestre de 2005, raison pour laquelle il m'appartient honnêtement, comme président, de faire une réserve parce que ces mesures sont dans le budget mais elles ne sont pas votées. Donc, le vote décisif, le vote qui engagera juridiquement et politiquement le Parlement, Mesdames et Messieurs, sera le vote que vous prendrez en février ou en mars sur ce décret.

Pour ce qui est des mesures concernant l'allègement de deux à une heure des enseignants de plus de 50 ans, certes c'est de la compétence du Gouvernement mais je considère que la commission de gestion et des finances doit donner un avis là dessus ainsi que le Parlement, lors du débat qu'on aura sur le décret, parce que ces mesures sont liées. Donc, même si elles sont de la compétence du Gouvernement et qu'actuellement elles sont déjà introduites dans le budget, je pense que ces questions devront être débattues avec sérénité lors du débat que nous aurons en février ou en mars prochain et qui sera, lui, décisif sur ces questions.

Moyennant cette réserve que je devais honnêtement vous communiquer, je vous demande, au nom de la CGF, d'entrer en matière sur le budget 2005. Je vous remercie.

Le président: La parole est aux représentants des groupes?

M. Jérôme Oeuvray (PDC): D'abord le président de la commission de la santé!

Le président: Oui, pardon, excusez-moi, Monsieur le président de la commission de la santé, qui doit intervenir dans le débat d'entrée en matière juste après le président de la commission de gestion et des finances.

M. Jérôme Oeuvray (PDC), président de la commission de la santé: Je vous remercie, Monsieur le Président. Effectivement, c'est la procédure que nous appliquons depuis quelques années maintenant avec un accord entre l'ancien et l'actuel président de la commission de gestion et des finances.

Il m'appartient donc de vous présenter la position de la commission parlementaire pour la rubrique 280.364.01 (Hôpital du Jura: enveloppe LAMal des collectivités publiques (donc aujourd'hui uniquement le Canton) à hauteur

de 50,7 millions de francs) et la rubrique 280.564.00 (Subventions d'investissement à l'Hôpital du Jura à hauteur de 2,725 millions de francs).

La commission parlementaire de la santé, sans opposition, vous propose d'accepter l'entrée en matière et d'adopter le budget concernant ces montants.

Je me permets d'indiquer que l'Hôpital du Jura prévoit, selon le budget présenté le 2 décembre à la commission parlementaire de la santé, un déficit de fonctionnement de 1,9 millions de francs, ceci pour autant que l'application du plan hospitalier puisse avoir effet au milieu de l'année 2005.

Je tiens aussi à vous indiquer qu'il n'y a pas eu d'accord, comme vous le savez très certainement, entre le Gouvernement jurassien et la direction de l'Hôpital du Jura, ce qui fait que c'est par voie d'arrêté que le Gouvernement jurassien vous propose le montant de 50,7 millions. Je vous indique encore que ce montant est considéré comme étant insuffisant à l'Hôpital du Jura. Il pourrait l'être d'autant plus que les mesures d'économies supplémentaires comparables, pour faire simple, à celles que le Canton a prises ou prend notamment au niveau du renchérissement pourraient donc augmenter encore d'environ 500'000 francs ce déficit. Bien entendu, ce déficit serait augmenté encore d'environ un million de francs si l'application du plan hospitalier ne pouvait pas se faire au milieu 2005, ce qui nous ferait un déficit de l'institution de l'ordre de 3,5 millions de francs, ceci bien entendu dans le cas le plus négatif.

J'aimerais encore vous indiquer que le conseil d'administration de l'Hôpital du Jura estime que cette enveloppe de 50,7 millions de francs n'est pas suffisante en raison notamment du fait qu'il a le sentiment que sa marge de manœuvre est extrêmement restreinte, que les mesures sont imposées par le monde politique et que le financement n'est pas en adéquation avec la mission dévolue. Définition du rôle de l'enveloppe, nous y reviendrons.

Deuxièmement, il existe encore et toujours un flou sur la responsabilité personnelle des membres du conseil d'administration s'agissant du déficit de l'Hôpital du Jura de l'ordre de grandeur de 11 millions de francs à ce jour. A ce stade, les différents avis juridiques s'affrontent. Le dernier en date mentionnerait (je le mets au conditionnel) que la responsabilité personnelle des membres du conseil d'administration (anciens et actuels) pourrait être engagée.

Troisièmement, le Contrôle des finances du Jura rappelle que la loi sur les hôpitaux précise que le montant de l'enveloppe doit permettre à l'Hôpital du Jura et aux sites qui en dépendent de fonctionner de manière efficace et économe sans déficit tout en dispensant des soins de qualité.

Quatrièmement, pour les bailleurs de fonds, la non-garantie de couverture du déficit par l'Etat reste un problème latent.

Ces raisons principales sont invoquées pour ne pas avoir signé l'accord sur le montant de 50,7 millions de francs entre la direction de l'Hôpital du Jura et le Gouvernement jurassien.

Je vous rappelle que, selon la procédure qui nous a été déterminée et qui n'a pas été contredite à ce stade ni par la commission ni par d'autres, le montant de 50,7 millions de francs n'est pas sujet à modification. Par contre, le montant de 2,725 millions concernant les investissements pourrait l'être.

Ce qu'il y a d'intéressant lorsque l'on travaille dans le cadre de la commission parlementaire de la santé, c'est qu'on prépare des rapports qui ne sont plus d'actualité la veille ou le matin même des débats parlementaires. Je me permettrai donc de vous signaler simplement que le plan hospitalier est inclus dans ce budget et que, suite aux dernières informations et réflexions, il est effectivement extrêmement nécessaire que nous empoignions ce dossier. Comme l'a relevé le président du conseil d'administration, M. Marc Chappuis, «le plan hospitalier n'est pas caduc» (fin de la citation) mais il est ébranlé (c'est ma citation, pour moi, à ce niveau-là). Il nous apparaît donc extrêmement important que, dès le début de l'année prochaine, nous puissions remettre l'ouvrage sur le métier pour aboutir aux objectifs présentés au niveau du budget, soit les économies contenues dans le plan hospitalier et aussi prévoir l'avenir à plus long terme.

Je tiens ici à indiquer que la commission parlementaire de la santé a reçu toute une série de documents extrêmement importants et complets (notamment deux budgets 2005, soit un d'août et un de novembre) et nous apprécions la transparence avec laquelle ces modifications budgétaires nous ont été faites même si cela n'était pas forcément la manière plus efficace et la plus facile pour travailler. Mais nous tenons à signaler encore que notre confiance la plus ferme et la plus forte est octroyée au président du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura pour parvenir à réaliser ces objectifs. Nous vous proposons donc d'accepter aussi l'entrée en matière sur ces deux rubriques ainsi que les montants y relatifs.

M. Ami Lièvre (PS): Le budget 2005 est en légère amélioration par rapport aux prévisions de la planification financière 2004-2007, qu'il s'agisse notamment du déficit ou du degré d'autofinancement. De nombreux changements, avec des incidences financières importantes, y sont intégrés, le transfert des charges de la santé des communes vers l'Etat étant la mesure la plus spectaculaire.

Une fois de plus, et il faut le souligner, les dépenses dont l'Etat a la maîtrise directe sont stables, qu'il s'agisse des charges de personnel ou des biens, services et marchandises.

On peut même remarquer que, sans la baisse de rentrées fiscales due à la diminution des impôts (votée par ce Parlement notamment) et la compensation partielle des effets de la progression à froid (acceptée récemment), le budget serait pratiquement équilibré.

Bien sûr, ce résultat est le fait de facteurs très différents, la part des recettes fédérales de 7,2 millions supérieure à celle de l'année dernière étant l'un des plus importants.

Le groupe socialiste est également conscient que la vente des actions FMB, qui vient d'avoir lieu, aura une incidence positive sur le budget puisqu'elle provoquera une diminution de la dette et, par là, des charges d'intérêts. Nous y sommes donc acquis. Nous pensons toutefois que la seule perspective de l'équilibre budgétaire, ici comme ailleurs, n'est pas une politique porteuse d'espoirs. Cette opération devrait donc également être la source d'un projet novateur. On pourrait en conséguence aisément imaginer d'utiliser une partie de ces 103 millions, par exemple un cinquième de cette somme, pour une réalisation qui augmenterait l'attractivité de notre Canton, que ce soit dans le domaine de la culture, du social, de la formation ou encore de l'environnement. Cette idée nous paraît, depuis ce matin, encore plus pertinente à la suite de la décision des Chambres relative à la vente d'or de la Banque nationale suisse, et ceci d'autant plus que le frein d'endettement n'est, selon notre collègue Fridez, pas un obstacle aux investissements.

On nous dira également que le résultat du budget est, pour une part importante, le fait des mesures de correction dont nous avons déjà tant débattu. Notre groupe en est conscient et a toujours, en conséquence, admis que des économies devaient être faites. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté la mesure principale qui touche à l'ensemble des membres de la fonction publique et parapublique, à savoir la diminution du renchérissement, comme nous avons accepté celles qui touchent aux subventions des institutions. En revanche, pour ce qui concerne les autres mesures concernant les enseignants, notre groupe est plus réticent, en particulier pour ce qui touche à la réduction d'une heure d'allègement pour ceux qui ont plus de 50 ans. Ce type de démarche est de nature à relancer un conflit entre une catégorie de citoyens et la population tout en ayant une incidence mineure sur le budget. Nous en reparlerons toutefois en temps opportun, en CGF déjà comme indiqué tout à l'heure par le président de la commission.

Le budget prévoit également une somme négative de 600'000 francs pour montrer la volonté du Gouvernement de supprimer une quinzaine de postes dans l'administration. Comme les syndicats, nous ne sommes pas opposés à une réflexion sur la rationalisation de l'administration et nous sommes convaincus que, là aussi, des économies sont encore possibles. A cet égard, les démarches entreprises par le Gouvernement, en collaboration avec des consultants extérieurs, nous paraît tout à fait raisonnable et devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés, sans procéder à des licenciements et sans remettre en cause le service public. Nous sommes d'ailleurs persuadés que, si l'idée d'une certaine stabilisation des postes est acceptable, vouloir réduire, à terme, le nombre de fonctionnaires ou d'enseignants est une démarche qui va à l'encontre des besoins des citoyens. Si, pourtant, elle devait avoir lieu, elle devrait être conduite de manière concertée et en ayant analysé sérieusement les prestations qui pourraient ou qui devraient être supprimées. Il est en conséquence évident que si, par surenchère, une proposition abrupte d'intensification des suppressions de postes, dans l'administration ou dans l'enseignement, nous était imposée à travers une augmentation de sommes négatives aux rubriques budgétaires déjà utilisées par le Gouvernement pour les économies prévues en 2005, telle qu'elle a été exprimée par le porte-parole du groupe PDC à la CGF ou sous une forme expurgée (pour employer un terme littéraire) comme elle nous est proposée aujourd'hui, le groupe socialiste pourrait être amené à refuser le budget en votation finale. Pour l'heure toutefois, notre groupe accepte unanimement l'entrée en matière.

M. Vincent Theurillat (PCSI): Les choses n'ont pas été simples pour le Gouvernement afin de nous présenter ce budget 2005, cela même avec un déficit de 12,7 millions de francs. En effet, pour établir le budget, il a fallu tenir compte de véritables bouleversements: baisse de la charge fiscale, transfert de l'ensemble des charges de la santé à l'Etat, nouveau système de péréquation financière Etat-communes, création de la Fondation rurale interjurassienne, difficultés d'application des mesures d'économies.

Rappelons aussi que si toutes les demandes des chefs de service avaient été enregistrées sans les corriger à la baisse, nous aurions un budget déficitaire de plus de 40 millions de francs!

Si le Gouvernement s'est vu au devant de difficultés, il aussi bénéficié de circonstances plus aisées qui l'ont aidé à

présenter un budget convenable. Je veux parler ici du transfert de certaines charges dans la rubrique des subventions, du prélèvement dans la réserve créée par la vente du premier lot des actions FMB, de la diminution des charges dues aux intérêts passifs générée par la vente du deuxième lot d'actions FMB.

Le personnel de l'Etat et des institutions para-étatiques doivent contribuer aux économies en faisant cadeau d'une partie du renchérissement 2005 et 2006. La solution qui consiste à verser une prime unique à chaque fonctionnaire est à notre avis la moins mauvaise. Relevons ici que si les effectifs avaient été maîtrisés, nous n'aurions pas dû en arriver là.

La population de notre Canton a peu augmenté depuis sa création alors que, durant la même période, les effectifs de l'administration ont explosé. Aucun Gouvernement n'a réussi jusqu'à présent à stabiliser le nombre d'employés au service de l'Etat. Le Gouvernement actuel tiendra-t-il le défi? Pour réussir, il a besoin de la collaboration de tous les partenaires concernés: ministres, députés, chefs de services, employés et même syndicats.

S'agissant des mesures d'économies, elle font partie intégrante du présent budget, même si l'on sait que certaines seront très difficiles à appliquer.

Tenant compte de ces quelques considérations, notre groupe va accepter l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt de l'année 2005.

M. Charles Juillard (PDC): Avant de vous livrer les quelques réflexions du groupe PDC concernant le budget 2005, permettez-moi de vous remercier de votre soutien pour mon élection à la première vice-présidence du Parlement. Je suis très heureux du résultat dont vous m'avez gratifié. Encore merci.

Avec un déficit de l'ordre de 13 millions pour un total de charges d'environ 670 millions, le budget 2005 de l'Etat jurassien ne peut pas être qualifié de bon.

Certes, il est conforme aux plans financiers 2004-2007 mais à cette différence importante près que les plans financiers intégraient les dépenses prévues pour «Jura Pays ouvert». Or, nous avons pris acte de la volonté populaire qui a refusé «Jura Pays ouvert», lançant ainsi un message clair de rigueur aux politiques que nous sommes.

Je vous rappelle que le groupe PDC avait accepté les plans financiers tels qu'ils avaient été présentés par le Gouvernement car, précisément, ils contenaient des sommes importantes considérées comme des investissements nécessaires pour l'avenir de notre Canton. Ces projets ayant été refusés par le peuple, ils ne sont donc plus intégrés dans le budget de l'Etat 2005, hormis la baisse fiscale.

Aussi, nous étions en droit de nous attendre à un projet de budget de meilleure facture. Que nenni!

Le groupe PDC admet que la conjoncture économique n'a pas redémarré comme elle était annoncée par certains analystes aussi fiables que Mme Soleil! Le groupe PDC admet aussi que la Confédération a poursuivi avec ses mauvaises habitudes d'édicter de nouvelles normes et d'en faire supporter les conséquences financières aux cantons.

Mais il constate aussi que les mesures de corrections présentées conjointement aux plans financiers ont de la peine à se mettre en place. Or, nous savons tous qu'il est sans doute possible de réaliser quelques menues économies dans le ménage courant. Cependant, si l'on veut agir durablement pour infléchir la courbe incessante des insuffisances

de financement, nous devons prendre des mesures structurelles.

Il s'agit donc de prendre son courage à deux mains et d'oser aborder avec sérénité des mesures touchant aux principales dépenses de l'Etat que sont les charges de personnel et les subventions. En cela, les plans financiers 2004-2007 vont dans la bonne direction et ils doivent être mis en œuvre sans délai

Force est de constater cependant que le budget 2005 n'en prend pas le chemin.

A titre d'exemple, comment imaginer atteindre l'objectif de réduction du personnel administratif de 50 postes alors que le premier budget de la période considérée enregistre une augmentation nette de 9 postes?

Cela signifie déjà que, pour arriver au même résultat, le Gouvernement doit trouver 60 postes à réduire entre 2005 et fin 2007. Nous y voyons une certaine incohérence empreinte de fatalisme que nous ne pouvons plus tolérer. Je reviendrai tout à l'heure dans la discussion de détail pour vous confirmer et vous préciser les propositions que nous avons faites en commission. Chers collègues, nous en redébattrons.

Je vous informe aussi que le groupe PDC dépose aujourd'hui même une motion demandant le gel total des créations de postes de quelque nature que ce soit dans la fonction publique jurassienne jusqu'à ce que les objectifs des plans financiers soient atteints. Ceci nous est apparu comme un instrument indispensable devant marquer le départ d'un processus de réduction effective des emplois publics.

Nous devons également éviter de creuser de nouveaux trous à peine les anciens partiellement rebouchés. Malgré la vente des actions FMB – qui peut être considérée en soi comme une bonne affaire financière – la dette de la République continue de dépasser le demi-milliard de francs. Il nous en coûte environ 20 millions d'intérêts chaque année. Imaginez ce que nous pourrions faire avec cela! Aussi, nous saluons la décision du Gouvernement de vouloir amortir les dettes avec le produit de la vente des actions FMB. Le découvert est ainsi comblé.

Nous approuvons aussi les propos du ministre des Finances qui veut affecter au remboursement de la dette la part du Jura provenant de la vente de l'or excédentaire de la BNS. Mais, à ce sujet-là, attendons qu'il pleuve effectivement des pépites sur le Jura, pour reprendre un titre de la presse de ce matin.

Le groupe PDC s'inquiète également de l'évolution des charges liées aux HES. Sans vouloir remettre en cause – pour le moment du moins – ces structures supracantonales, nous souhaitons que les représentants jurassiens aux divers comités stratégiques ou dans les commissions interparlementaires expriment aux responsables de ces entités difficilement maîtrisables que des solutions doivent être rapidement trouvées afin de corriger la courbe ascendante de leurs charges. Si le nombre croissant d'élèves peut être considéré comme une des explications – et nous nous réjouissons de l'attrait des formations offertes démontrant que le Parlement avait vu juste en acceptant d'adhérer à ces institutions – ce n'est sans doute pas la seule explication.

Serait-il d'ailleurs équitable de demander des efforts importants bien que supportables aux seuls enseignants jurassiens alors que leurs collègues de ces filières de formation ne seraient pas touchés comme s'ils vivaient totalement hors de toute réalité locale?

Le groupe PDC soutient la politique d'investissement volontariste menée par le Gouvernement. Il s'inquiète cepen-

dant de la tournure que prennent certains dossiers, notamment sous l'angle financier, entre le moment où ils sont portés à la planification financière jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'un message au Parlement. Je ne citerai que deux exemples particulièrement frappants: le home Bon Secours à Miserez Charmoille et les silos à sel des Franches-Montagnes. Ou bien ce sont des dossiers non suffisamment finalisés au moment où ils sont proposés au Parlement dans la planification ou – ce qui serait plus grave mais, je vous l'avoue, peu vraisemblable – ils sont sciemment sousévalués pour augmenter leurs chances d'être retenus! Dans les deux cas, il y a problème et nous demandons avec force au Gouvernement d'appliquer avec davantage de rigueur la loi de finances qui impose de présenter des projets avec un plan de financement réaliste.

En ce qui concerne les diverses propositions formulées en commission, d'une manière générale et dans un souci de cohérence, elles ne trouveront pas grâce aux yeux d'une très large majorité des députés PDC. Nous estimons en effet qu'il y a probablement d'autres secteurs qui mériteraient une rallonge par rapport à ce que le Gouvernement a admis au terme d'arbitrages, que nous pouvons imaginer douloureux et difficiles. Aussi, nous estimons que le Gouvernement a fait des choix qu'il nous est difficile de remettre en cause car nous ne disposons pas de tous les tenants et aboutissants.

Une seule exception pourrait obtenir l'appui du groupe PDC si elle était redimensionnée: c'est l'appui au CEJARE. En effet, une majorité du groupe PDC accepterait une allocation budgétaire maximale de 15'000 francs, ceci essentiellement parce que le Gouvernement, par la voie de Madame la ministre de la culture, s'était engagé à lui apporter un appui financier dès 2005 lors du débat sur le postulat accepté par le Parlement, faisant ainsi naître l'espoir des requérants.

Enfin, je remercie encore le Ministre des Finances ainsi que ses collègues qui ont répondu avec plus ou moins de bonheur aux nombreuses questions que nous leur avons posées. (Rires.). Merci également aux divers fonctionnaires sollicités, en particulier au chef de la Trésorerie générale, M. Daniel Rüegg.

En conclusion et malgré les réserves émises, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière et, probablement et majoritairement, le budget 2005.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Le budget cantonal de 2005 présente un déficit assez important mais il ne pouvait en être autrement en raison des modifications légales décidées dans le courant de cette année. Je pense naturellement à la baisse d'impôts et à la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Sur ce dernier point, je rappellerai une phrase qui a été dite et répétée en commission ou devant les représentants des communes, aussi bien par le président de la commission que par le ministre en charge du dossier: «Mesdames et Messieurs les représentants des communes, 2005 sera une année difficile en raison des modifications légales qui seront appliquées dès cette date mais les années qui suivront ne pourront être que meilleures». Ceci était valable bien sûr pour les budgets communaux mais c'était également valable, à notre sens, pour le budget cantonal. Ceci d'autant plus que des rentrées importantes sont annoncées pour le Jura, soit à travers l'or de la BNS, soit à travers la nouvelle péréquation fédérale.

Ce qui distingue, année après année, les budgets cantonaux est cette obsession de la recherche de l'équilibre financier et de la diminution de la dette (et la décision de ce matin sur la motion du député Fridez pourrait bien accentuer ce phénomène). Cette volonté est justifiée, par celles et ceux qui la défendent, par le fait que nous devons protéger les générations futures d'une dette trop importante. Or, c'est la nature même de tout engagement financier des collectivités, les dépenses engagées aujourd'hui développeront leurs véritables bénéfices ultérieurement. S'il n'est pas juste que les coûts entraînés par ces investissements soient exclusivement supportés par nos enfants, il n'est pas normal non plus que les dépenses engendrées soient exclusivement assumées par ceux qui en décident. La politique, c'est construire l'avenir. Ceux qui développent leur vision de l'avenir aujourd'hui et ceux qui profiteront véritablement de ces réalisations doivent se partager les conséquences financières de celles-ci.

Aujourd'hui, la tentation générale est de protéger nos enfants d'une dette future, ce qui nous amène à imaginer des mesures d'économies qui ont pourtant pour effet de détruire les emplois précisément de nos enfants et de réduire leurs possibilités de formation.

L'accent a été mis par le président de la CGF sur cette obligation légale qu'est l'autofinancement à hauteur de 60%. Mais il a lu l'article 3 – comme il a l'habitude d'être toujours transparent et précis – de la loi de finances qui précise bien que ce taux d'autofinancement de 60% est à atteindre à moyen terme.

Le taux du budget dont nous parlons est inférieur à cette norme légale, c'est vrai. Mais à 47% environ, ce n'est de loin pas catastrophique, surtout que ce taux de 60% d'autofinancement a été dépassé lors d'exercices budgétaires précédents. Donc, sur le moyen terme, on peut imaginer que le 60% sera aisément atteint.

Un autre aspect qui commence à se répéter est le débat quelque peu artificiel que l'on tient autour d'un budget, qui n'est pas un budget-loi, c'est répété en permanence, notamment en CGF. On le verra dans la discussion de détail avec notamment la proposition du groupe PDC et dans le courant du premier trimestre lorsque nous débattrons du décret touchant le traitement des enseignants.

Pour conclure, ce budget n'est pas excellent mais il ne justifie pas non plus la crise obsessionnelle qui agite une majorité de ce Parlement. Le groupe CS-POP acceptera l'entrée en matière et acceptera également le budget tel que présenté.

M. Fritz Winkler (PLR): Un budget de plus, pourriez-vous dire. Et bien oui, dira le groupe PLR, mais quel budget!

Le Gouvernement prétend vouloir trouver la solution permettant d'équilibrer les finances publiques. Or, le groupe PLR constate, année après année, que le budget cantonal est encore et toujours déficitaire et qu'à moyen terme, notre petit Canton va s'étouffer.

Effectif des fonctionnaires

Lors de l'acceptation du plan financier 2004-2007, les députés ont, me semble-t-il, donné les moyens au Gouvernement de faire des économies sur la masse salariale en diminuant 50 postes dans l'administration uniquement par des départs naturels, donc sans licenciement.

Chaque mois, la CGF reçoit un tableau de bord concernant l'effectif du personnel de l'administration cantonale. L'objectif du Gouvernement au 31 décembre 2004 a été fixé à 789,78 unités, dont on doit encore soustraire 20 postes à la

suite de la création de la Fondation rurale interjurassienne et une dizaine à la suite de la mise sur pied de la HES-S2. Au 31 octobre 2004, l'effectif est de 820,34 unités. Selon les dires de Madame la Ministre, la date de référence des effectifs a été arrêtée au 3 février 2003.

Au vu des éléments qui précèdent, notre groupe ne peut que constater que l'objectif que le Gouvernement s'est fixé ne pourra en aucun cas être atteint, ou alors très difficilement.

Certaines informations contenues dans le budget nous interpellent. Ainsi, en lisant la page 373, on remarque qu'au sein du Département de l'Education, les postes d'enseignants devraient augmenter de 14,43 unités, bien qu'on dénombre 57 élèves en moins.

Si l'adoption du décret sur la prime unique 2005 et 2006 n'a pas posé de problèmes, il en sera probablement autrement pour le décret sur le traitement du corps enseignant.

Actions FMB

Le groupe PLR a eu une grande discussion concernant la vente des actions FMB. Certains membres de notre groupe n'étaient pas d'accord sur l'opportunité de vendre ces actions. Avec la prochaine libéralisation du marché de l'électricité, que pèseront les FMB face à des groupes tels qu'EDF? La valeur des actions a plus que doublé depuis leur acquisition. Peut-être était-ce là l'occasion de réaliser le meilleur profit? La question pouvait donc légitimement se poser. Ce débat est aujourd'hui clos puisqu'on a appris hier que le canton du Jura avait vendu 150'000 actions – soit quasi la totalité de celles qu'il détenait – pour un montant de 103 millions. Le groupe libéral-radical espère et exige que cette somme serve uniquement à réduire la dette de l'Etat.

Néanmoins, à force de vendre le patrimoine de l'Etat, que restera-t-il dans quelques années? Que des dettes pour les prochaines générations?

Le groupe PLR était divisé quant à savoir s'il fallait accepter ou non l'entrée en matière. Finalement, après une longue discussion, une majorité du groupe a accepté l'entrée en matière et demande au Parlement d'en faire de même. Le groupe PLR exige du Gouvernement qu'il fasse de véritables efforts pour réaliser l'objectif voulu, qui figure aux plans financiers, tendant à réduire les effectifs de l'administration cantonale. Si le prochain budget ne concrétise pas suffisamment cette intention, le groupe PLR se réserve la possibilité de ne plus entrer en matière sur des budgets qui ne tiennent pas suffisamment compte d'une volonté politique clairement exprimée par le Parlement.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le projet de budget 2005 qui vous est soumis aujourd'hui apparaît, à première vue, comme une copie conforme du budget 2004. Le total des charges (680 millions) et le total des revenus (environ 670 millions) sont à peu près identiques pour les deux années 2004 et 2005. L'excédent de charges de 12,7 millions ne se distingue guère de celui qui avait été prévu au budget 2004. L'insuffisance de financement de 22 millions est proche de celle de ce budget 2004. Enfin, les investissements nets, par ailleurs conformes aux plans financiers, représentent un montant total équivalent à celui qui avait été porté au budget 2004.

Sous ces apparentes similitudes, il y a en fait de grandes différences entre les budgets de ces deux dernières années.

En vrac et sans prétendre à l'exhaustivité, je citerai les éléments suivants, dont certains ont déjà été mentionnés à

cette tribune mais je me permets de les rappeler. Vous verrez qu'ils sont nombreux; vous verrez aussi qu'ils ont des incidences financières importantes.

- Il y a d'abord, bien sûr, la quotité d'impôt qui passe de 2,30 dixièmes à 2,85, cette opération étant liée à la reprise, par l'Etat, de la totalité des charges de la santé, ceci dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes:
- il y a la baisse de 5% de la charge fiscale, conformément à la décision prise en votation populaire le 16 mai dernier;
- il y a la suppression d'une trentaine de financements spéciaux, qui a été confirmée aujourd'hui même;
- il y a la vente de notre participation au capital des Forces motrices bernoises;
- il y a la compensation partielle des effets de la progression à froid;
- il y a la mise en œuvre des mesures de correction, et cela au niveau de la masse salariale, au niveau des dépenses en biens, services et marchandises et au niveau enfin des subventions;
 - il y a la création de la Fondation rurale interjurassienne;
- il y a enfin la modification prévue de la loi sur les droits de mutations, ceci pour concrétiser le deuxième volet de l'initiative populaire qui avait été déposée, il y a déjà plusieurs années, par les propriétaires fonciers, deuxième volet qui visait à favoriser l'accession à la propriété.

Malgré ces nombreux changements dont les incidences financières (j'insiste) sont importantes – je pense ici en particulier à tout ce qui touche à la fiscalité – le résultat final, même s'il est déficitaire, peut être qualifié de satisfaisant, en particulier en raison du fait que la baisse fiscale a pu être financée sans détérioration de notre situation par rapport à l'année précédente. Cela étant, il n'en reste pas moins que l'exercice 2005 reste déficitaire et que les perspectives jusqu'en 2007-2008, après actualisation des plans financiers, restent préoccupantes. Des mesures de correction restent donc nécessaires et ce n'est que par ce biais que nous pouvons espérer retrouver l'équilibre en 2007-2008.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en quise d'introduction.

Pour ce qui est du détail, je ne vais pas revenir de manière circonstanciée sur les différents rubriques de charges et de revenus. Le président de la commission de gestion et des finances et les rapporteurs qui se sont exprimés à cette tribune s'y sont déjà longuement arrêtés. Permettez-moi cependant quelques brèves remarques.

S'agissant des effectifs du personnel administratif, j'ai pris note du mécontentement, exprimé par plusieurs d'entre vous à cette tribune, face à l'évolution de ces effectifs. Avec vous, je dois convenir que, sur ce point, les objectifs du Gouvernement, tels qu'ils étaient annoncés dans les plans financiers, ne sont pas atteints. Ils ne l'ont pas été en 2004; ils ne le seront pas non plus en 2005. Il y a à cela différentes explications. Je vous en livre quelques-unes:

- 1) D'abord, il faut bien admettre que nous avons pris un certain retard dans la définition et la mise en œuvre des mesures qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction d'effectifs.
- 2) Ensuite, il faut constater que notre tâche a été rendue plus difficile par la diminution très significative de la mobilité des collaboratrices et des collaborateurs de notre administration. Le nombre de départs naturels a en effet fortement chuté.

- 3) De plus, nous devons prendre en compte une entrave que nous nous sommes nous-mêmes imposée en assortissant la réduction des effectifs de la garantie de non-licenciement.
- 4) Enfin, je ne voudrais pas terminer sur cette question des charges de personnel sans mentionner la poursuite de la tendance constatée, depuis de nombreuses années, de demander toujours plus à notre administration, dont les tâches sont régulièrement amplifiées et rarement, pour ne pas dire jamais, revues à la baisse. Sur ce point, les responsabilités sont certainement partagées, allant de l'administration elle-même jusqu'au Législateur fédéral, en passant bien sûr par l'Exécutif et aussi le Parlement cantonal.

Dans le domaine des biens, services et marchandises, je me réjouis du fait que les dépenses prévues sont parfaitement maîtrisées par rapport à l'exercice précédent. Elles baissent même de 1,65% à la faveur de la mise en œuvre des mesures de correction, qui ont des effets significatifs, en particulier grâce à la centralisation et à la gestion plus professionnelle de certains achats qui relèveront désormais du seul Economat cantonal. A noter également qu'en matière d'assurances – il en a été question ce matin – des économies substantielles sont attendues grâce à une démarche du même ordre

Les intérêts passifs – cela a déjà été dit – sont en baisse sensible compte tenu de la vente de nos actions FMB. Le produit de cette opération, qui s'élève à un petit peu plus de 103 millions, sera affecté à la réduction de notre endettement. Il en résulte une diminution sensible des charges d'intérêts que nous devrons supporter l'année prochaine et dans les années suivantes. Pour 2005, année durant laquelle l'impact de la diminution de notre dette sur les charges d'intérêts ne pourra pas être totale, nous ferons quand même une économie d'intérêts de 2,5 millions de francs par rapport à l'année précédente. Il va de soi que l'économie serait encore bien plus élevée si les taux d'intérêts extrêmement bas actuellement venaient à remonter.

La comptabilisation de la recette provenant de cette vente d'actions interviendra dans le cadre des comptes 2004 puisque la recette a été réalisée en 2004. La décision, d'ores et déjà prise par le Gouvernement, est de réserver ces quelque 100 millions à la réduction de notre dette. Le budget 2005 tient compte de cette décision et celle-ci se justifie d'une part par le fait qu'à la suite de l'adoption récente des plans financiers 2004-2007, nous avons fait l'inventaire de l'ensemble des besoins en matière d'investissements. Ceuxci ont été arrêtés et il n'y a pas lieu aujourd'hui de les revoir à la hausse au seul motif que nous réalisons une recette extraordinaire grâce à la vente de ces actions FMB. D'autre part, cette recette extraordinaire doit être considérée comme la réalisation d'une partie de notre patrimoine ou d'un élément de fortune. Nous sommes en fait en présence d'une opération de bilan: les actions FMB figuraient à l'actif du bilan de l'Etat; maintenant qu'elles ont été vendues, on doit retrouver dans ce même bilan leur contre-valeur et cela implique que le produit de la vente soit porté en déduction de notre découvert au bilan.

Les dépenses de transferts connaissent une progression de 2,3% par rapport à l'année précédente. Ce taux est, il faut le souligner, inférieur à celui qui avait été constaté dans les années précédentes où l'on avait enregistré une augmentation annuelle moyenne de 4,8%. Cette amélioration significative est liée à la mise en œuvre des mesures de correction prévues dans les plans financiers.

Voilà pour ce qui est charges qui, dans l'ensemble, sont relativement bien maîtrisées par rapport au budget précédent, sous réserve bien sûr des charges de personnel sur lesquelles il conviendra d'accentuer nos efforts.

J'en viens maintenant aux revenus. Dans ce domaine, l'élément le plus significatif concerne bien sûr la fiscalité, et cela d'une triple manière:

- Pris chronologiquement, il faut d'abord rappeler la baisse fiscale de 5% décidée en mai dernier. Il en résulte des pertes de recettes fiscales évaluées à quelque 9 millions de francs pour l'Etat.
- Il y a ensuite l'augmentation de la quotité d'impôt qui passe de 2,30 à 2,85 en lien avec la reprise par l'Etat de la totalité des charges de la santé. A cet égard, il faut signaler que la part des charges reprises par l'Etat, calculée sur la base de ce budget 2005, représente un total de 40,2 millions. Compte tenu par ailleurs qu'un dixième de quotité d'impôt représente une somme de 7,2 millions de francs, le transfert de 5,5 dixièmes de quotité rapportera à l'Etat des recettes supplémentaires de 39,6 millions de francs. L'opération ne constituera donc pas une opération blanche pour l'Etat qui devra faire face à un manque de financement de quelque 600'000 francs. On ne peut donc, en aucun cas, prétendre que le transfert de quotité en lien avec le transfert des charges de la santé se ferait au détriment des communes ou du contribuable cantonal.
- Il y a enfin, toujours dans le domaine de la fiscalité, la compensation partielle des effets de la progression à froid dont il a été question lors de votre dernière séance et sur laquelle il n'y pas lieu de s'attarder, sauf pour rappeler qu'il en résultera une réduction de recettes pour l'Etat de plus de 2 millions de francs en 2005.

L'autre rubrique de recettes sur laquelle je voudrais faire quelques remarques est celle des parts fédérales. Contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière et les années précédentes, on constate une reprise de la progression de ces recettes. Par rapport à 2004, l'augmentation est même importante puisqu'elle est de plus de 10%. Elle se fait surtout sentir au niveau de la part du Canton à l'impôt fédéral direct, qui devrait augmenter de 5 millions de francs. A cet égard, je me dois de vous signaler que nous avons arrondi vers le haut le montant qui nous a été communiquée par l'Administration fédérale des finances. Cependant, nous sommes restés prudents en budgétisant une recette qui reste encore inférieure à celle que nous avions enregistrée en 2003. La reprise constatée dans ce domaine s'explique essentiellement par de nouvelles prévisions de recettes établies de manière plus optimiste par la Confédération compte tenu des rentrées effectives 2004 et compte tenu aussi du rejet du paquet fiscal fédéral mis en votation populaire le 16 mai dernier.

Le budget d'investissement 2005 ne nécessite pas de commentaires autres que ceux qui figurent dans le message du Gouvernement ou que ceux qui ont déjà été faits à cette tribune par les personnes qui se sont exprimées. Je relèverai simplement qu'ils ne pourront pas totalement être financés par notre compte de fonctionnement puisque nous tablons sur un degré d'autofinancement inférieur à 50%.

Malgré cela, nous enregistrerons à fin 2005 une diminution de notre dette en lien bien sûr avec la vente des actions FMB. Compte tenu de l'insuffisance de financement 2005 qui devrait atteindre environ 22 millions, nous escomptons que notre endettement passe à 450 millions à fin 2005. Cela représente une amélioration par rapport à la situation

actuelle. Cependant, nous devrons veiller à contenir l'évolution future de notre endettement. A cet égard, la distribution du produit de la vente des réserves d'or de la Banque nationale devrait nous être d'une aide déterminante et particulièrement bienvenue. Elle permettra une nouvelle diminution des charges d'intérêts qui grèvent nos comptes et augmentera d'autant notre marge de manœuvre sur le plan budgétaire. Pour ma part, cette marge de manœuvre devrait prioritairement être mise à profit pour réduire notre charge fiscale et diminuer ainsi l'écart qui nous sépare des autres cantons suisses et dont il a été abondamment question dans le cadre du débat sur la modification de notre loi d'impôt lors de la votation du mois de mai dernier.

Mais revenons-en au budget 2005 dont les éléments-clefs confirment la nécessité de concrétiser les mesures de correction prévues dans les plans financiers. Pour une grande part, les effets financiers de ces mesures ont été intégrés dans le budget qui vous est présenté et qui boucle quand même avec un excédent de charges significatif. Les prévisions résultant de l'actualisation régulière du plan financier de fonctionnement ne permettent pas de tirer une conclusion différente. L'équilibre durable de notre situation financière, qui pourra être atteint en 2007 ou en 2008 sur la base de nos prévisions, passe par la mise en œuvre de mesures de correction, de nature structurelle, au niveau de notre compte de fonctionnement. Des recettes extraordinaires liées à des opérations ponctuelles telles la vente des actions FMB ou la distribution du produit de la vente de l'or excédentaire de la BNS, pour intéressantes et bienvenues qu'elles soient, ne nous autorisent pas à relâcher nos efforts tendant à la maîtrise des charges de fonctionnement.

Pour l'heure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous recommande d'accepter l'entrée en matière ainsi que le budget 2005 tel qu'il vous est présenté.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Rubrique 101.301.02 – Economie sur traitements du personnel administratif

<u>Rubrique 101.302.01 – Economies sur traitements du personnel enseignant</u>

M. Charles Juillard (PDC): J'interviens à la page 52 pour simultanément deux rubriques, si vous le permettez Monsieur le Président, la 101.301.02 et la 101.302.01, conformément aux propositions qui vous ont été remises ce matin et qui sont sur vos tables, à savoir augmenter la rubrique 101.301.02 et la faire passer de -600'000 à -800'000 et faire passer la rubrique 101.302.01 de 0 à -400'000.

Afin de concrétiser notre volonté de maîtriser les charges de personnel et de rapprocher le budget 2005 des plans financiers 2004-2007, il nous paraît nécessaire de marquer une fois de plus la volonté du Parlement de réaliser les économies escomptées. Nous avons entendu les explications du Gouvernement concernant l'augmentation des postes de fonctionnaires et d'employés de la République mais cela ne nous satisfait pas.

Je sais que la méthode que nous vous proposons n'est pas très orthodoxe sur le plan de la technique comptable, qu'il aurait mieux valu répartir les montants dans des lignes budgétaires bien précises. J'entends déjà dire que cette méthode n'est pas applicable, le résultat de l'exercice 2004 démontrant à l'envi que c'est utopique de vouloir agir de la sorte et que – permettez-moi de vous citer, Madame la Ministre – «cela confine à la gesticulation». Peut-être mais, sur ce sujet, je ne sais pas qui gesticule le plus!

Toutes ces objections, nous les avons entendues en commission, raison pour laquelle nous avons revu nos prétentions à la baisse. Si nous vous faisons ces propositions aujourd'hui, c'est parce que nous voulons réaffirmer notre volonté de mieux maîtriser les charges de personnel. Si nous n'avons pas de propositions plus précises à vous faire, c'est parce que nous n'avons pas les moyens, nous parlementaires, de définir exactement quel secteur, quel service, quel office peut faire l'économie d'un, de deux ou de davantage de postes de travail. Seul le Gouvernement et son administration disposent des informations et des outils nécessaires pour mener à bien ces résultats. Il en va de même pour le personnel enseignant. Et s'il faut toucher aux prestations, et bien faites-nous des propositions et nous trancherons car, ici aussi, il est très difficile pour nous, parlementaires, d'évaluer les conséquences de la réduction ou de la suppression de telle ou telle tâche.

Les montants proposés (800'000 francs) correspondent à environ 15 à 16 postes de fonctionnaires à plein temps pour une demi-année. De même 400'000 correspondent à environ 8 à 9 postes d'enseignants pour 5/12 d'année (donc à partir de la rentrée d'août). Pourquoi une demi-année? Et bien parce que nous savons qu'il y a des délais à respecter et que les choses ne peuvent être mise en œuvre du jour au lendemain. Une demi-année nous paraît un délai raisonnable pour y parvenir. Pourquoi 15 à 16 postes de fonctionnaires et 8 à 9 postes enseignants (sans compter bien évidemment ceux qui disparaîtront avec les fermetures de classes prévues à la rentrée d'août 2005)? Et bien tout simplement parce que cela correspond grosso modo aux nouveaux postes créés et intégrés pour la première fois au budget 2005. Nous aurions voulu empêcher la création de ces nouveaux postes. Ce n'est donc pas une mesure supplémentaire pour l'une ou l'autre catégorie d'emplois publics, c'est avant tout pour tirer l'oreille du Gouvernement et lui rappeler les propositions qu'il nous a lui-même faites au travers des plans financiers!

Nous ne sommes pas certains que le Gouvernement atteindra les objectifs que nous lui fixons mais nous l'exhortons à tout mettre en œuvre pour y parvenir, en vous rappelant que nous ne votons pas un budget-loi.

Si nous insistons avec nos propositions, c'est parce que nous voulons marquer un coup d'arrêt face à une attitude trop passive du Parlement qui, jusqu'à présent, s'est contenté de déplorer le manque de réussite des actions menées par le passé pour tenter de réduire les effectifs de la fonction publique. C'est aussi pour dire que nous ne sommes plus d'accord d'assister en spectateurs incapables d'influencer le cours des choses.

En effet, lorsque l'on déplore l'augmentation des effectifs lors de l'examen des comptes, on nous répond, à juste titre, que l'argent est déjà dépensé et qu'on ne peut donc plus rien faire. Et lorsque l'on demande de renoncer à engager le personnel supplémentaire prévu dans le budget, on nous répond que ce personnel est déjà engagé (ce qui est quand même tout de même un tout petit peu plus surprenant)! Alors comment faut-il faire, Mesdames et Messieurs, pour prendre influence et retrouver les prérogatives du Parlement? Nous n'avons malheureusement pas d'autres solutions à vous proposer, hormis celles contenues dans les motions dont il a

été question lors du débat d'entrée en matière. Mais, pour le budget 2005, et même si vous comme nous ne sommes pas certains que ces objectifs d'économies soient réalisés à fin 2005, nous voulons exprimer une volonté politique claire et forte d'aider le Gouvernement à prendre les choses en main. Nous voulons exprimer notre ras-le-bol de voir passer les trains en restant toujours sur le quai! Nous voulons exprimer notre volonté de reprendre la main et de conduire l'Etat sur le chemin d'une meilleure santé financière.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC vous demande de soutenir ses propositions.

M. Ami Lièvre (PS): Comme nous l'avons déjà indiqué lors de la discussion d'entrée en matière, notre groupe n'est pas du tout favorable à cette proposition. Un processus est engagé par le Gouvernement. Il nous paraît raisonnable et les explications que nous avons reçues en CGF nous ont convaincus de sa volonté d'aller vers une réduction de postes mais aussi que la marge de manœuvre en la matière n'est pas énorme. Si, véritablement, on avait voulu augmenter les chances de succès d'une réduction des postes plus conséquente, encore aurait-il fallu reconduire, par exemple, le processus d'encouragement à la retraite anticipée, ce que le groupe PDC a refusé en CGF.

Pour l'enseignement, la proposition qui nous est faite signifie qu'il faudrait probablement, en plus de ce qui est déjà prévu, fermer des classes d'autorité, parfois augmenter les effectifs d'élèves d'autorité et procéder à des licenciements, ce que le Gouvernement a toujours refuser et il faut le saluer. A-t-on mesuré les conséquences pour les élèves concernés? A-t-on mesuré les difficultés d'application d'une telle mesure? Cette démarche, discutable sur le plan budgétaire comme l'a rappelé lui-même notre collègue Charles Juillard, apparaît en plus comme un signe de défiance vis-àvis du Gouvernement qui a dû recourir à des mesures de correction impopulaires et procéder à de longs arbitrages et qui voit, par une action de surenchère, son déficit brusquement réduit de 600'000 francs.

Enfin, cette proposition nous semble prématurée car un nouveau débat aura lieu en février sur les autres mesures de correction qui toucheront l'enseignement et qui, en cas d'acceptation, provoqueront de nouvelles suppressions de postes.

Les charges sont maîtrisées, a dit le ministre des Finances dans l'entrée en matière. Alors, les économies, d'accord, la schizophrénie, non!

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Ces deux rubriques qui apparaissent dans notre budget sont en fait des anomalies. Des anomalies dans un budget que le groupe PDC souhaite par ailleurs réglementer par toute une série d'éléments, de taux d'autofinancement, de taux d'endettement autorisé. C'est d'ailleurs assez étonnant que ce soit lui qui utilise des rubriques aussi anormales que celles-là pour peser sur le budget.

Je rappelle quand même qu'en 2004, suite à une proposition notamment du groupe PDC, une de ces deux rubriques est née. Ces deux rubriques comportaient des montants de l'ordre de 950'000 francs. On le sait aujourd'hui, l'objectif donné alors n'a pas été atteint, et de loin pas.

Normalement, puisqu'il s'agit de mesures d'économies (elles parlent de mesures d'économies), ces rubriques devraient aujourd'hui comporter des montants déjà beaucoup plus importants si l'on avait d'emblée reporté sur ces

rubriques les montants résultant des mesures d'économies qui ont été proposées et acceptées: la non-compensation du renchérissement est une mesure d'économie; les mesures qui seront proposées dans le cadre de l'enseignement également sont des mesures qui devraient, de ce fait, apparaître dans ces deux rubriques qui, je le répète, à notre sens, ne devraient pas exister.

Le groupe PDC veut donner un signe au Gouvernement, c'est bien. Il veut lui indiquer qu'il n'accepte plus une explosion des effectifs du personnel comme constatée depuis 1994. Je comprends ce souci, je le partage également et je vous rappelle mon interpellation qui a été récemment débattue et qui allait dans ce sens. Mais je ne peux m'empêcher de m'étonner en voyant le groupe PDC être scandalisé au point de déposer une motion identique à celle que Jean-François Roth avait déposée en 1989 sur le gel de tout engagement de personnel! Je m'étonne surtout que le groupe PDC s'offusque de cette explosion de personnel aujourd'hui alors que, durant la période où cette explosion s'est produite, il détenait la majorité absolue au Gouvernement, principal responsable (on le sait maintenant) de l'augmentation des postes de collaborateurs de l'Etat.

Les chiffres articulés pour ces deux rubriques par le groupe PDC n'ont aucune valeur. Il faut au contraire plaider en faveur de la suppression de ces rubriques. D'autre part, la démonstration a été faite cette année: il n'est pas possible de décréter que l'on va économiser sur les traitements de la fonction publique. De telles économies ne peuvent être produites qu'après une réflexion soutenue dans les départements et dans les services, et ceci en collaboration avec les partenaires sociaux.

Nous refuserons donc, vous l'avez bien compris, les propositions du groupe PDC qui, si elles devaient être acceptées, pourraient nous amener à refuser le budget.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: J'interviens à cette tribune à la fois comme président de la CGF et à titre personnel pour vous faire part des considérations objectives suivantes.

Tout d'abord, pour que le débat reste correct (ce qu'il est et c'est bien qu'il y ait un débat, on est là pour cela) et pour corriger peut-être quelques rumeurs que j'ai entendues dans les travées du Parlement, je vais quand même préciser que cette proposition, en tout cas l'idée d'une proposition, n'est pas de dernière minute. J'en donne acte au groupe PDC: cette question a été discutée en commission parlementaire. Donc, on n'est pas mis devant le fait accompli, ceci pour que les choses soient claires.

Le groupe PDC a provoqué le débat en commission, certes, comme l'a rappelé son rapporteur, en faisant une proposition dans un premier temps qui était nettement supérieure à celle qui est faite aujourd'hui, à savoir de proposer non pas -600'000 mais -1,5 millions pour ce qui est des économies sur le personnel administratif et, pour le personnel enseignant, de passer de 0 à -1,6 millions. On a eu un débat en commission sur cette question, à la fin duquel il n'y a pas eu de décision prise formellement, le groupe PDC s'étant réservé le droit (ce qui est son droit) de rediscuter de cette problématique et, le cas échéant, en tant que groupe, de faire une proposition (ce qu'il fait aujourd'hui) en l'ayant amendée en ce sens qu'on n'est plus à -1,5 millions mais à -800'000 (au lieu d'un budget de -600'000), soit une différence de -200'000. Pour le personnel enseignant, on n'est

plus à -1,6 millions mais à -400'000 compte tenu des explications données par Monsieur le député Charles Juillard.

Alors, bon, du moment que nous devons débattre et voter, chacun doit prendre ses responsabilités. Poursuivons le débat. Je dirais qu'il n'y a pas formellement de proposition de commission en ce sens que celle-ci, en tant que telle, ne propose aucun amendement à ce budget. Elle a demandé de voter l'entrée en matière; vous l'avez acceptée tacitement et je vous en remercie. Elle vous demande, tout compte fait, d'accepter le budget tel que proposé.

Maintenant, il est évident que chaque groupe et chaque député, même pris individuellement, a le droit de faire des propositions. Ceci dit, par rapport à la proposition faite par le groupe PDC, je tiens quand même – et Monsieur Juillard a eu l'honnêteté de le soulever dans son intervention – avant que vous puissiez voter là dessus, à relever les éléments suivants.

Il y a tout de même, au niveau d'un budget, l'intention politique. Et je crois que l'entrée en matière est claire; je l'ai d'ailleurs dit aussi. Beaucoup de députés se sont exprimés clairement. Même le groupe radical a donné un carton jaune (si j'ai bien compris) au Gouvernement en prévision du futur budget! Deux cartons jaunes, qu'est-ce que cela signifie? Je vous laisse interpréter. Pour dire que, finalement, la volonté politique de réduire les effectifs est confirmée. Elle est aux plans financiers, elle a été clairement aujourd'hui confirmée.

Maintenant, on en vient aux chiffres: -200'000. Pourquoi pas -300'000? Pourquoi pas -100'000? Je relève les observations suivantes:

Il y a quand même un problème technique. C'est un budget et c'est un élément, même si vous croyez qu'il est accessoire, qui existe. Il faut savoir comment se prépare et s'organise un budget et je tiens à dire ceci. Ces renseignements émanent de notre dévoué et compétent secrétaire Michel Kohler qui relève ceci au niveau de la technique budgétaire: «La budgétisation des traitements se fait de la manière suivante: pour les enseignants, le budget est basé sur l'effectif en place au mois d'août précédant l'année budgétaire (effectif connu à la rentrée scolaire)». Et bien, évidemment, pour 2004-2005, il y a un bon bout d'engagé. «Pour les fonctionnaires, c'est également basé sur l'effectif en place en août mais il y a encore une adaptation jusqu'au bouclement définitif du budget à fin septembre, en fonction des modifications et des décisions connues jusque-là». Fin septembre. Donc, même un poste qui serait créé dans le dernier trimestre ne figure pas dans le budget de l'année suivante. A fortiori, aucune création de poste 2005 ne peut figurer au budget 2005. Donc, les choses sont clairement dites à ce sujet.

Pour l'année scolaire 2004-2005, je laisserai le ministre ou la ministre intervenir parce qu'il y aura forcément aussi (cela me paraît important) une prise de position du Gouvernement sur ce que nous devrons voter. Pour l'année scolaire 2004-2005, on l'a dit, pour les enseignants, c'est réglé. Pour le personnel administratif, la mobilité est réduite. Le ministre l'a dit: les départs ne sont plus nombreux. Le budget tient déjà effectivement compte d'une réduction.

Politiquement, on a rappelé la volonté au Gouvernement. On lui a demandé (on a insisté) d'améliorer sa politique en la matière et, à mon avis, Monsieur le ministre des Finances a pris cet engagement et on doit, sur ce point, pouvoir quand même faire confiance au Gouvernement.

S'il n'a été inscrit qu'un montant de 600'000 (on propose 800'000), c'est parce que les suppressions ne se feront pas

au 1er janvier – on est le 17 décembre; donc, on sait très bien quelle est la situation à cette date – mais progressivement au cours de l'année. Finalement, selon le discours qu'on a tenu, le Gouvernement devra s'atteler à le concrétiser surtout en 2006. Pour 2005, on lui a mis une pression politique salutaire et à laquelle je souscris mais, au niveau de chiffres très précis, on est en train de lui donner une mission qui tend à la totale impossibilité. Je reprends ce que j'ai dit ce matin: la politique, ce n'est plus l'art du possible mais cela devient l'art de l'impossible.

Je veux bien de temps en temps donner tort au Gouvernement quand il a tort mais, quand il voit les choses un peu plus justement, il faut quand même lui en donner acte.

Dans le budget du traitement des enseignants, il est tenu compte d'une réduction de 300'000 francs en liaison avec des fermetures de classes prévues à la rentrée scolaire 2005-2006. Qu'on ne dise pas que ce n'est pas imaginé, que ce n'est pas prévu, que ce n'est pas envisageable. Cela fait partie de la politique que défend le Gouvernement sur ce plan; ce qui correspond à un montant annuel de 720'000 francs, donc 60'000 francs par mois. Si vous comptez cinq mois (cinq douzièmes), cela fait les 300'000 francs.

Mesdames et Messieurs, cela me rappelle un peu cette proposition – il est quand même plus tôt, on s'améliore (16h15) puisque l'année passée, il était à 20h20 – qu'on a vécue comme cela en vitesse. Je pense qu'il me paraît un peu prématuré d'entrer en matière sur des chiffres tels que ceux-là, tout en réitérant cette volonté politique tendant à réduire les effectifs dans l'administration, comme cela a été dit.

Pour conclure et souscrire aux propos du rapporteur de mon groupe, le député Fritz Winkler, je dirais que, pour 2005, le Gouvernement jurassien mérite un ultime sursis en fixant le délai d'épreuve à une année.

Mme Agnès Veya (PS): Le groupe PDC est champion des économies: il propose des lignes budgétaires négatives (nouveau mode de traitement du budget)! Ce que le groupe PDC, par l'intervention de Monsieur Juillard, demande aura des conséquences très concrètes: il ne faut pas se leurrer, les lignes budgétaires négatives provoqueront des licenciements dans la fonction publique.

Nous constatons une détermination sans faille de Monsieur Juillard qui, il est vrai, ne risque plus rien aujourd'hui qu'il a quitté les rangs des serviteurs de l'Etat!

Mais ce qui nous interpelle au plus haut point, c'est la technique récente et originale (existe-t-elle ailleurs en Suisse ou dans un parlement démocratique?) qui veut inscrire des sommes non affectées négatives au budget de l'Etat. Comment Monsieur Juillard présenterait-il cette innovation dans un cours de gestion des finances publiques?

Un budget d'Etat prévoit des dépenses et des recettes affectées à des tâches particulières désignées. Ce que propose le groupe PDC, c'est une somme négative non affectée, donc un flou magistral en matière de gestion publique!

Pourquoi, dès lors, encore réaliser un budget? Le Parlement, de ce fait, se mutile de ses prérogatives en refusant de prendre ses responsabilités.

En conclusion, la question légitime de notre rôle peut être posée si l'on adopte de telles pratiques de gestion.

M. Charles Juillard (PDC): Je ne reviendrai pas sur les dernières attaques personnelles dont j'ai été l'objet mais simplement pour répondre à quelques remarques que j'ai entendues de part et d'autre.

Le processus engagé est raisonnable, nous dit-on du côté de notre collègue de la CGF Ami Lièvre. Sans doute qu'il est raisonnable; peut-être l'est-il trop précisément. Donc, de ce côté-là, ce que nous voulons véritablement, c'est maintenir une pression supplémentaire sur le Gouvernement pour essayer – on sait bien qu'on est déjà hors des objectifs financiers, du plan financier 2004-2007 – de s'en rapprocher.

Les objectifs 2004 ne sont pas atteints. On sait que ceux de 2005 ne le seront pas non plus mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras parce que moi, en tant que député, comme vous Mesdames et Messieurs, constitution-nellement, nous avons le rôle de définir la politique de l'Etat. Que se passe-t-il en l'occurrence? On ne peut que se lamenter, que ce soit aux comptes ou au budget, pour voir que les choses évoluent dans un sens sans qu'on essaie véritablement de prendre influence. Je suis désolé mais j'ai de la peine à le supporter et je suis à un point tel que je ne peux plus le supporter!

Quant aux licenciements éventuels, cela a été rappelé aussi par votre collègue Ami Lièvre, Madame Veya, vous savez très bien que le Gouvernement est lié par une convention avec la Coordination des syndicats de telle sorte qu'il n'y aura pas de licenciement possible au terme de cette démarche.

La technique, ce n'est pas moi qui l'ai inventée, c'est le Gouvernement qui l'a inventé, je vous rappelle quand même, dans sa proposition de budget 2004. Alors, si c'est possible de la part du Gouvernement et de la Trésorerie générale, je crois qu'il est un petit peu de mauvais aloi de reprocher aux députés de vouloir la proroger.

Mesdames et Messieurs, véritablement c'est un signe de maintenir cette pression sur le Gouvernement pour essayer de rester au mieux dans les objectifs des plans financiers 2004-2007 que nous vous faisons cette proposition.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Nous l'avons bien compris, l'objet du débat, notamment au niveau des réductions de postes et au niveau de la maîtrise des coûts dans le secteur de l'enseignement, c'est de donner un signe politique fort, une intention politique. Et bien, moi, je suis persuadée, Monsieur le député Juillard, qu'une intention politique ne se mesure pas à raison de 200'000 francs! Cela ne se mesure pas uniquement au travers d'une ligne budgétaire. Cela se mesure au niveau du débat politique et le débat, je pense qu'il est honnête, correct. A ce niveau-là, je le dirais peut-être de manière un peu plus caricaturale: on a dit que gouverner, c'était prévoir.

Peut-être que nous souffrons, au Gouvernement, de myopie parce que je vois que mes collègues ont des lunettes (rires) mais nous ne sommes pas encore appareillés auditivement! Vous voulez nous aider en nous tirant l'oreille mais je peux vous dire qu'on a entendu le message. Effectivement, on a mis en place tout un processus, on va sérieusement prendre en considération des diminutions d'effectifs. On nous a donné des premières indications concernant quinze postes qui seront supprimés durant l'année 2005 et, selon une expression du président de la CGF, la réalité commande de dire que nous n'avons pas atteint les objectifs 2004, que nous n'atteindrons pas les objectifs 2005 par rapport aux plans financiers mais que l'intention politique y est. Donc, je pense que ce ne sont pas ces 200'000 francs qui donnent

plus ou moins de crédit ou bien plus de puissance ou d'impuissance à cette démarche.

Donc, par rapport à cette rubrique spécifique qui, en fait, existe parce qu'on n'a pas pu ventiler dans les différents postes les réductions prévues, je propose au Parlement de refuser cette augmentation de 200'000 francs.

Maintenant, au sujet de la rubrique suivante qui, en fait, est à zéro cette année-ci et, l'année passée, elle avait connu le succès de la ponction qui était devenue la «ponction Oeuvray», je vous propose également de renoncer, donc de ne pas mettre une nouvelle ponction parce qu'en fait le débat au sujet des enseignants, nous allons l'avoir au premier trimestre probablement (je le souhaite d'ailleurs) de l'année 2005. Là, je comprends à la limite encore plus difficilement le sens de la proposition parce qu'on a proposé dans le message, je dirais de manière globale, différentes mesures: des mesures d'ordre structurel, une mesure que nous avons adoptée définitivement ce matin (mesure transversale de compensation du renchérissement par le versement d'une prime unique), la question de la courbe salariale des enseignants, la réduction de l'allègement pour raison d'âge. Donc des mesures structurelles dans le secteur de l'enseignement.

Je dirais que ce tableau a une logique interne qu'il faut préserver. Je ne vois donc pas comment on peut, comme cela, décréter qu'il faut seize postes en moins ou bien tant (vous avez fait vos calculs). Je dois dire que, moi aussi, cela m'énerve un peu. Là, je pense qu'on a une similitude: on gesticule peut-être et on s'emporte peut-être, on est obstiné mais j'estime ne pas être dans l'arbitraire et je pense que le budget, au niveau de l'enseignement (d'ailleurs comme le budget de l'Etat), ne peut pas se faire à la criée. On ne peut pas dire: «Je le prends pour tant. Non, je veux plus, je veux moins». Je crois qu'on doit dire honnêtement ce qu'on souhaite. Alors, est-ce que vous souhaitez supprimer certaines leçons? Est-ce que vous souhaitez fermer des classes? Et bien dites-moi lesquelles. Parce que, je veux dire, on a des processus, on est en discussion et, avec chaque autorité communale et autorité scolaire, on négocie et les classes qu'on peut fermer, on les ferme. Et, effectivement, il y a, dans le budget, déjà des diminutions qui sont prises en considération par rapport à ces fermetures.

Donc, là aussi, je ne veux pas anticiper sur la discussion qu'on aura au premier trimestre mais je vous demande également de renoncer à cette adjonction de 400'000 francs sur cette ligne budgétaire.

Au vote, les deux propositions sont rejetées par 27 voix contre 22.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président: Nous poursuivons à la page 102, rubrique 560.364.01, Monsieur Rémy Meury? Monsieur Meury étant absent, nous allons considérer que sa proposition ne sera pas examinée. Nous passons à la page 110, rubrique 570.366.01, Monsieur Rémy Meury? (Arrivée du député Rémy Meury, rires).) La page 102 a été éliminée, Rémy!

M. Rémy Meury (CS-POP) (depuis la salle): Vingt minutes! C'est la première fois qu'un enseignant raccourcit un vote! (Rires.)

Le président: Je m'applique à rétablir une image positive de notre métier.

Rubrique 560.364.01 – Subventions aux institutions sociales

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Je vous prie de m'excuser mais, pour de questions professionnelles, j'ai dû vite quitter le lieu.

Il s'agit ici des subventions aux institutions sociales. Il n'y aura pas de proposition ferme de notre part mais nous avons constaté qu'il y avait une augmentation de 330'000 francs à cette rubrique, qui est expliquée par une augmentation de la subvention à l'Institut Saint-Germain, due à des exigences fédérales notamment.

On pouvait donc imaginer que les autres institutions citées sous cette rubrique allaient voir leur subvention maintenue telle quelle au niveau en tout cas de cette année. Or, cela ne semble pas être le cas. Les responsables de la «Puce verte» notamment m'ont indiqué qu'elles avaient été informées par le chef du Service de l'action sociale que leur subvention passerait de 50'000 à 40'000 francs.

D'une part, il me semblerait normal qu'une modification de montant de 20% soit signalée dans les indications de détail du budget. D'autre part, il est surprenant qu'une telle proposition soit faite concernant la «Puce verte». En 2004, à fin novembre, 754 enfants ont été accueillis dans cette institution, c'est-à-dire plus du double qu'en 2003. Lors de la permanence qu'elle tient à cet effet le mercredi matin, ce sont en moyenne une vingtaine de familles qui viennent consulter les professionnelles qui travaillent en ce lieu. Toutes ces personnes présentent des situations délicates sur le plan social avec fréquemment des conséquences non négligeables pour les enfants et leur développement harmonieux.

Il ne fait aucun doute que la «Puce verte» remplit parfaitement son rôle de lieu de prévention en matière sociale. Comme nous ne pouvons pas proposer de modifier un montant du budget (il n'y en a aucun dans le document), nous tenons à obtenir un engagement du Gouvernement qu'il analysera, avant d'appliquer une mesure d'économie, les prestations que cette institution fournit et les économies qu'elle engendre à terme. Cet engagement me suffira car une telle analyse ne pourra aboutir qu'à la conclusion que la subvention de 50'000 francs à la «Puce verte» est largement justifiée.

M. Claude Hêche, ministre des Affaires sociales: Monsieur le député Meury a eu l'amabilité de m'informer ce matin de la question qu'il allait soulever devant vous. Je voudrais apporter une clarification pour en faciliter la compréhension.

Si nous avons prévu pour l'instant un montant de 40'000 francs, c'est qu'au vu du résultat de l'exercice 2003, ledit exercice présentait un résultat positif d'environ 9'000 francs. S'agissant de l'exercice en cours (2004), la situation permettrait de dégager, au niveau des éléments connus et rapportés au Service de l'action sociale, qu'un montant de l'ordre de 40'000, voire 45'000 francs, serait suffisant pour équilibrer l'exercice 2004. Mais, malheureusement, le Service de l'action sociale n'est pas en possession du budget 2005.

Tenant compte de ces éléments, il a été proposé de retenir un montant de 40'000 francs mais cela fera encore l'objet d'un examen plus détaillé avant décision du Gouvernement.

Rubrique 570.366.01 – Contribution à la réduction des primes assurance maladie

M. Serge Vifian (PLR): Je tiens tout d'abord à préciser que je m'exprime à titre personnel.

Alors que les cotisations à l'assurance maladie augmentent de nouveau en 2005, la contribution à la réduction de ces primes va baisser. Certes, la correction opérée au poste 570.366.01 est-elle la conséquence mécanique et symétrique de celle enregistrée au poste 570.466.00. En d'autres termes, la diminution de la subvention fédérale entraîne la baisse de la contribution fédérale et cantonale à la réduction des primes d'assurance maladie.

La Confédération baisse sa participation de 2'018'100 francs et le Canton la sienne de 350'600 francs.

Si nous n'avons, hélas, aucune influence sur les chiffres de la Confédération, je regrette vivement que le Canton imite le fâcheux exemple du pouvoir central en taillant là où cela fait mal! Il aurait pu manifester sa différence en prenant le contre-pied de la mesquinerie fédérale.

Dans cette opération, ce sont une nouvelle fois les assurés de condition modeste qui vont trinquer. J'ai beau être habitué à certaines incohérences du politique, je n'arrive pas à comprendre et à accepter ces mesures iniques. Juguler la croissance des dépenses de santé est une tâche difficile. Compenser ses effets en allégeant la prime des assurés défavorisés est un des moyens de rétablir l'équilibre et notre devoir.

Je demande donc que le canton du Jura renonce à réduire sa contribution au poste 570.366.01, ce qui signifie, si mes calculs sont exacts, qu'il faut rajouter les 350'600 francs précités au poste en question pour le porter à 33'572'200 francs.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: C'est exactement sur la même rubrique que nous nous sommes annoncés

En séance de la CGF, le ministre de la Santé et des Affaires sociales a indiqué que la baisse de cette rubrique s'expliquait par une communication de l'OFAS. La conséquence de cette diminution de rubrique est que les bénéficiaires, qui seront maintenus à 35% des assurés jurassiens, verront leur subside diminué de 5 francs par mois sur le subside aux primes de caisses maladie. Ce montant évidemment semble dérisoire mais si on le calcule annuellement pour une famille de quatre personnes, ces subsides diminueront, au total, de 240 francs par année. Si on reprend, en comparaison, les tableaux publiés au moment de l'adoption de la loi d'impôt, on constate qu'une baisse fiscale de 240 francs annuellement (Etat et commune cumulés) correspond à un revenu imposable de 30'000 francs. Il y a 10'000 contribuables, c'est-à-dire le quart d'entre eux, qui déclarent des revenus inférieurs à ce seuil de 30'000 francs. Leur gain fiscal sera donc inférieur à ces fameux 240 francs. Vous l'avez compris, toutes les familles que l'on trouve dans ces tranches de contribuables seront perdantes au décompte final entre baisse fiscale et baisse des subsides aux primes de caisses maladie. Cela confirme ce que nous avons soutenu et soutenons encore: la baisse fiscale ne profite pas aux bas salai-

Aussi, afin que le soutien de l'Etat à nos concitoyens les plus défavorisés soit maintenu au niveau de cette année dans ce domaine des primes de caisses maladie, nous soutenons tout simplement la proposition faite par le député Vifian.

M. Claude Hêche, ministre de la Santé et des Affaires sociales: Sur le fond, je peux comprendre les deux interve-

nants mais j'aimerais quand même rappeler à cette tribune un certain nombre d'éléments.

Depuis 1996, ces montants sont évolutifs. Les critères d'ailleurs retenus par la Confédération changent, je dirais, pratiquement chaque année. Une fois on prend en considération la capacité économique et financière, une autre fois le facteur population ou encore le facteur de la prime moyenne. Ce facteur-là nous arrangeait il y a quelques années.

Deuxièmement, le dispositif légal que vous avez fixé – je n'ai pas procédé à un examen juridique de la proposition que vous formulez – ne permet pas, à ma connaissance, d'apporter une modification.

Ensuite s'ajoute le fait que, depuis 1996, ces montants qui fluctuent ont inévitablement des répercussions sur la réduction des primes. De mémoire, en 2003, le montant qui était alloué pour la réduction des primes était pratiquement similaire à celui qui interviendra pour l'exercice 2005. Rémy Meury l'a indiqué tout à l'heure (c'est ce que j'ai déclaré d'ailleurs à la commission de gestion et des finances): l'enjeu se situe donc à 5 francs par mois. Je suis aussi d'accord avec vous, 5 francs, c'est important pour des personnes qui sont dans une situation difficile mais il y a aussi tout un dispositif légal qui permet de compléter le manque ou de pallier la difficulté que traversent ces différentes personnes.

Et puis il y a un autre paramètre important dans ce débat des primes de caisses maladie, c'est que le citoyen a la liberté de contracter. Il peut choisir sa compagnie d'assurance et nous devons tout de même aussi constater, puisque le libre passage est garanti pour une couverture LAMal assurance de base, que bon nombre de citoyens ne saisissent pas cette opportunité tout en étant conscient - j'interviens rapidement là dessus - que cela pose aussi quelques problèmes au niveau administratif. On constate aussi qu'un certain nombre de caisses compliquent encore beaucoup plus cette procédure qu'elles ne la facilitent. Donc, je vous invite - j'ai aussi donné cette information, comme je le fais chaque année, à la commission parlementaire de la santé - à ne pas modifier ce montant, tenant compte de ces différents paramètres et que l'effort qui est fait aussi par les collectivités publiques générerait, si la proposition que vous formulez est retenue, non pas une augmentation de la charge uniquement pour l'Etat mais également pour les communes puisque le solde qui est à charge des collectivités jurassiennes est réparti aux deux tiers à charge de l'Etat et à un tiers à charge des communes. Je ne sais pas si les communes apprécieraient beaucoup cette modification.

Donc, je vous invite à retenir les montants proposés en vous indiquant – mais ce n'est une référence mais je l'indique tout de même à cette tribune – que, malheureusement, bon nombre de cantons en Suisse n'utilisent pas le 100% du subside. J'ai encore constaté malheureusement que dans le canton de Neuchâtel, sur la discussion budgétaire, il y avait une réduction d'utilisation de ce montant. Je crois que le canton du Jura a toujours légitimement saisi cette opportunité, pour des questions de fond et de priorité, de soutenir des personnes dans la difficulté et je crois que, véritablement, on doit aussi travailler en fonction des moyens qui sont à notre disposition.

Au vote, la proposition est rejetée par 23 voix contre 14.

Rubrique 652.311.00 - Mobilier, machines, uniformes

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Voici typiquement un exemple de la volonté d'économies qui ne se

manifeste pas du tout dans ce budget. En termes de salaires, l'engagement de six aspirants a des conséquences non négligeables. Vous pouvez le voir: leur équipement, dans les indications de détail, est évalué à 80'000 francs. Parallèlement, on maintient le renouvellement de l'équipement pour le reste du personnel à hauteur de 110'000 francs. De plus, on souhaite acquérir de nouveaux uniformes pour l'excellente – j'insiste sur cet adjectif et je le pense – fanfare de la police à l'occasion de son 20° anniversaire.

Nous estimons que l'augmentation demandée à cette rubrique est exagérée. Nous proposons donc simplement de baisser ce montant de 320'000 à 260'000 francs, c'est-à-dire une augmentation de 60'000 francs par rapport à 2004. Au Gouvernement ensuite de répartir cette somme en fonction des demandes qui lui paraissent véritablement prioritaires.

M. Claude Hêche, ministre de la Police: Je vous invite à suivre la proposition du Gouvernement. Il est important, voire même fondamental, que nos collaborateurs et collaboratrices soient équipés et fonctionnent dans des conditions normales et adaptées et qu'ils bénéficient également d'une sécurité optimale.

Dans ce sens, le montant qui est proposé permet de procéder à un renouvellement du matériel. A cela s'ajoute, et c'est une première, qu'il y aura, à partir de 2005, une coordination au niveau de l'ensemble de la Suisse romande et le regroupement de ces commandes permettra d'économiser dans un ordre de grandeur qui se situe entre 25'000 et 30'000 francs. Je crois que c'est l'occasion aussi à saisir: d'un côté renouvellement du matériel; de l'autre une offre faite au niveau de la Suisse romande qui nous permet de dégager un certain nombre d'économies, que nous ne retrouverons certainement pas en 2006.

Au vote, cette proposition est rejetée par 24 voix contre 5.

Rubrique 410.318.01 - Etudes et mandats

M. Ami Lièvre (PS): Nous proposons d'ajouter 50'000 francs à la rubrique 410.318.01 de l'OEPN. Ce montant servira à mettre en chantier le plan directeur d'alimentation en eau de boisson, décidé par le Parlement en mars dernier à la suite d'un postulat et, curieusement, pas pris en compte dans le budget 2005.

La nécessité de ce plan sectoriel est naturellement apparue très concrètement à l'occasion de la sécheresse de 2003, qui a montré les limites actuelles de nos ressources en eau et de leur distribution à nos concitoyens. L'établissement d'un tel plan est également obligatoire pour répondre aux exigences de l'ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau en temps de crise, qui oblige les cantons à établir un atlas de l'approvisionnement en eau de boisson. Les informations contenues dans cet inventaire sont indispensables au niveau cantonal, aussi bien pour les pompiers que l'Assurance immobilière, le laboratoire cantonal, l'état-major cantonal de crise, et j'en passe.

Ce travail aurait déjà dû être réalisé jusqu'à fin 1997, dernier délai légal. Malgré ce retard et pour quelques temps encore, le Canton bénéficiera d'une subvention fédérale de 40% pour ces travaux. Il faut donc parallèlement ajouter une rentrée de 20'000 francs à la rubrique 410.460.01 (subventions fédérales), page 211 du budget, ce qui permettra, en 2005, d'injecter, pour ce travail, 30'000 francs dans l'économie régionale.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: La nécessité d'établir un plan sectoriel pour l'alimentation en eau potable n'est nullement remise en cause par le Gouvernement. Par contre, le Gouvernement a décidé de mettre la priorité sur la modification de la législation cantonale en matière de gestion des eaux. En fait, des projets pour une nouvelle loi sur l'eau et une nouvelle loi sur les cours d'eau seront présentés au Parlement à fin 2005.

La nouvelle loi sur l'eau proposera la création d'un fonds sur l'eau qui permettra, par la suite, le financement d'études telles que le plan sectoriel pour alimentation en eau potable.

Considérant les arguments que je vous ai donnés tout à l'heure, le Gouvernement ne juge pas opportun de lancer cette étude en 2005 et propose d'attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau et la création du fonds sur l'eau (que vous aurez à décider) pour lancer une étude globale de l'approvisionnement en eau potable dans le Canton. Donc, je vous invite à refuser cette proposition.

Au vote, cette proposition est rejetée par 26 voix contre 21.

Rubrique 410.500.00 – Acquisition de terrains et aménagements d'étangs

M. Gérard Meyer (PDC): J'interviens à titre personnel non pour faire une proposition d'amendement ou de refus en tant que telle mais pour faire quelques remarques. Et ce ne sont pas les bonnes nouvelles sur les recettes extraordinaires qui tomberont dans l'escarcelle de notre grand argentier, qui ont été annoncées ce matin, qui vont atténuer mes propos.

En regard à certaines réponses posées sur certaines rubriques de ce budget par l'intermédiaire de la CGF, je m'interroge sur le bon fonctionnement de nos institutions. Je citerai deux exemples qui, à mes yeux, appuient les propos que je vais développer. Il est peut-être vrai que j'aurais pu aussi intervenir dans le débat d'entrée en matière mais comme j'avais une rubrique qui me permettait d'intervenir, j'ai choisi d'intervenir sur cette rubrique-ci.

Il s'agit de la rubrique, page 216, no 410.500.00, qui concerne la régénération de sites de batraciens. Cette dépense de 150'000 francs ne figure pas dans la planification d'investissement 2004-2007 sous prétexte que l'ordonnance fédérale y relative, entrée en vigueur en août 2001, était trop tardive par rapport à l'établissement de la planification financière! Je doute du fondement de la justification. L'oubli de cet investissement aurait été plus approprié, trois ans avant l'adoption de cette planification d'investissement par le Parlement. Alors pourquoi vient-on maintenant et plus encore pourquoi le Département, respectivement le Gouvernement, accepte cette démarche?

Un autre exemple. A la rubrique 460.503.00 (page 246) – puisque j'ai la parole et ne remonterai pas à cette tribune – le montant de 300'000 francs pour la rénovation de la villa Müller à Delémont. Elle aussi ne figure pas dans la planification d'investissement! De plus, dans la réponse du Département sur ce sujet, on nous dit que le Gouvernement n'a pas encore levé le moratoire qu'il a fixé sur cet objet. Une nouvelle fois encore, je ne comprends pas la stratégie du Département, respectivement du Gouvernement.

Alors me direz vous, où vais-je en venir? J'en viens au fait que ni le Gouvernement, ni le Parlement, ne se préoccupent des deniers publics! Ce ne sont que deux exemples mais je pourrais encore en citer d'autres comme: les juges d'instruction qui recourent auprès de leurs pairs pour s'accorder des

augmentations de classes salariales, la création de postes dans l'administration et dans l'enseignement au lieu de les réduire comme le Gouvernement l'a prévu dans la planification financière

Au vu de ces éléments, je prétends que les chefs de département ne contrôlent pas de manière rigoureuse la concordance de ce que leurs services leur proposent au budget et ce qui a été décidé par le Gouvernement, respectivement accepté par le Parlement dans les planifications, qu'elles soient d'investissement ou financières.

J'en conclu – également à entendre les propos du député Lièvre sur la vision financière de l'Etat – que si nous poursuivons de cette manière dans la gestion des affaires publiques, ce ne sont pas seulement les communes qui devront être fusionnées ou être mises sous tutelle mais également notre Etat!

N'ayant pas le soutien nécessaire pour modifier ces montants inscrits dans ce budget, j'ai renoncé à faire une proposition à l'une ou l'autre de ces rubriques.

J'espère cependant qu'à l'avenir l'administration soit plus soucieuse des décisions prises par le Gouvernement et le Parlement – même si parfois elles ne correspondent pas tout à fait à leurs vœux – et qu'elle ne revienne pas par la petite porte pour satisfaire leurs envies!

Je voudrais encore revenir sur la citation qu'a faite ce matin notre futur président du Gouvernement, qui dit que «gouverner, c'est communiquer». Mais gouverner, c'est également, à mes yeux, maîtriser et diriger.

Rubrique 450.313.04 - Entretien hivernal

Le président: Monsieur Winkler? Monsieur Gogniat? Dans la liste, il y a Monsieur Winkler mais Monsieur Gogniat peut venir le premier. Pour moi, c'est égal.

M. Benoît Gogniat (PS): L'intervention de Monsieur Winkler concerne la proposition que je vais faire. Donc, ce serait un peu étrange qu'il réponde à ma proposition avant que j'aie eu le temps de la faire! C'est juste? Sinon, je lui laisse volontiers la parole.

M. Fritz Winkler (PLR) *(de sa place)*: Non, non, vas-y! *(Rires.)*

M. Benoît Gogniat (PS): La discussion sur la construction d'un silo aux Franches-Montagnes en commission de l'environnement et de l'équipement nous a amenés à parler du transport du sel depuis les salines du Rhin vers les trois dépôts jurassiens situés en Ajoie, à Delémont et aux Franches-Montagnes.

Auparavant, le sel était acheminé par le rail alors qu'il l'est maintenant par la route. On a essayé de comprendre pourquoi on ne privilégiait plus le rail et les CJ en particulier. C'est dommage et je viens d'ailleurs de déposer une interpellation sur ce thème, interpellation qui demande de considérer des démarches offensives pour privilégier le rail chaque fois que c'est possible.

En ce qui concerne le transport du sel par le rail justement, on a essayé de nous expliquer que les salines ne pouvaient pas, puis ne souhaitaient pas entrer en matière. On a essayé de nous expliquer qu'il y avait un problème de wagons disponibles, que les prix sont moins concurrentiels par le rail par rapport à la route. Je dois dire que tous ces arguments finan-

ciers, techniques et autres ne sont pas convaincants à mes yeux.

On nous indique, par des devis sommaires non encore négociés, qu'un transport par le rail occasionnerait un surcoût pouvant se monter à quelque 30'000 francs maximum. Je suis convaincu qu'une négociation permettrait de diminuer ce surcoût, voire même de l'annuler.

Pour permettre le plus vite possible de passer au transport de ce sel par le rail, et par les CJ en particulier si c'est bien une volonté politique, je propose une augmentation de 20'000 francs à la rubrique 450.313.04, consistant en une réserve pour le surcoût éventuel si l'on revenait au rail dans le courant de 2005 déjà. Le montant de cette rubrique passerait donc de 380'000 à 400'000 francs. 20'000 francs, c'est un montant maximum car, je le répète, moyennant des négociations offensives et une volonté politique claire, je suis personnellement convaincu qu'on pourrait facilement gommer quelque part ce surcoût. Il s'agit ici, via une ligne budgétaire précise, par un montant précis et parce que l'adoption d'un budget est un acte politique clair, de montrer justement une volonté politique ferme de privilégier le transport par le rail, par les CJ en particulier. C'est important et je vous demande d'accepter cette modification pour montrer cette volonté politique, et ceci sans attendre dans le cas où ce serait déjà possible pour 2005.

Le président: Merci. Monsieur Winkler appuiera probablement cette proposition.

M. Fritz Winkler (PLR): Je me suis intéressé à ce problème. Donc, j'ai téléphoné au chef de service, M. Chollet, qui m'a donné les informations suivantes:

Apparemment – et je pense que le ministre va confirmer – il n'est pas possible actuellement de transporter ce sel par le rail car les chemins de fer n'ont pas de wagon à disposition. D'autre part, ce serait de toute façon impossible d'aller sur la voie des CJ.

Deuxièmement, les salines ont choisi un jeune transporteur ajoulot qui a fait de grands frais. Je ne verrais pas pourquoi, maintenant, on irait lui couper les vivres alors qu'il a engagé des frais pour plus de 300'000 francs pour un semiremorque spécialisé dans le transport de sel en vrac.

C'est pour cela que je vous demande, chers collègues, de refuser ce montant de 20'000 francs.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Equipement: Effectivement, le Gouvernement est naturellement favorable à ce que le transport du sel se fasse par chemin de fer et il y a eu un certain nombre de contacts qui ont été pris avec les CFF, les CJ et les salines qui nous livrent le sel.

On se doit de dire ici (première confirmation) que les salines s'engagent aujourd'hui à livrer le sel sur territoire jurassien à un prix identique, que le transport soit fait par chemin de fer ou par transport routier. Donc, c'est une première nouvelle. L'augmentation de 20'000 francs que vous proposez n'est donc pas nécessaire.

Le problème est effectivement ailleurs et, là, je vous rapporte les informations qu'on m'a fournies. Les CJ, les CFF et les salines ne disposent pas de wagons pour faire le transport de sel jusqu'aux endroits où il doit être transporté. Donc, résultat des courses: nous allons naturellement poursuivre notre «combat» pour pouvoir transférer ce matériau

par les chemins de fer mais la nécessité d'augmenter de 20'000 francs n'est plus actuelle puisque les salines font un prix identique que ce soit par chemin de fer ou par transport routier.

M. Benoît Gogniat (PS) *(de sa place)*: Je retire cette proposition.

Rubrique 450.501.00 - Aménagement du réseau routier

M. Fritz Winkler (PLR): Au budget 2004, le Parlement a voté, à la rubrique 450.501.00, un montant de 4'484'000 francs, dont 700'000 francs étaient prévus pour le pont à Miécourt.

Cette année, je constate qu'il y a uniquement un montant de 300'000 francs. Je voudrais que le ministre confirme cette information et affirme clairement que ce pont sera fait en 2005.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement: Je vais répondre par une réponse de Normand: effectivement, le pont devrait être réalisé en 2005 (*rires*) mais je ne peux pas vous l'assurer sous serment!

Rubrique 460.503.00 – Constructions et transformations de bâtiments

Mme Martine Rossier (PLR): La rubrique 460.503.00 concerne la villa Müller et la réfection partielle de ce bâtiment; elle reprend notamment un des points mentionnés à la page 42 du budget 2005 qui s'inscrit dans l'un des nouveaux projets, à savoir l'implantation du COSP à la villa Müller et, par voie de conséquence, le déménagement du Bureau de l'égalité.

Depuis moins de deux ans, le Bureau de l'égalité a trouvé, enfin, des locaux certes très modestes mais ô combien utiles dans le cadre de la village Müller. Avec ce projet, cela signifie que le Bureau de l'égalité hommes-femmes devra encore une fois déménager, ce qui ne s'inscrit pas dans une vision très positive d'une part pour les usagers de ce service qui bénéficie d'une infrastructure, je le répète, désuète mais très utile pour des consultations discrètes et d'autre part pour une reconnaissance de ce service qui, au cours des années, trouve enfin par le nombre de visiteurs sa reconnaissance auprès du public hommes-femmes de notre région.

D'autre part, l'installation du COSP va générer des travaux de réfection conséquents et le montant de 300'000 francs représente bien un montant modeste en regard de ce qu'il faudra investir pour une réfection complète et correcte de ce bâtiment.

Si je peux comprendre le souci de bien accueillir la jeunesse jurassienne dans un service qui a pour but de les inciter à trouver le créneau qui convienne le mieux à leurs aspirations et à leurs compétences dans une profession de base, je m'étonne que ce projet soit introduit dans le budget par la petite porte!

En effet, si nous acceptons le crédit de 300'000 francs aujourd'hui, nous n'aurons toujours pas une vue d'ensemble du projet et, l'année prochaine, nous retrouverons un montant équivalent, voire supérieur, dans le budget qui nous sera proposé et cela risque de se répéter au cours des années suivantes.

Dès lors, je propose que ce montant soit annulé aujourd'hui et demande expressément qu'un projet en bonne et due forme soit présenté pour la prochaine planification financière 2008 et suivantes dans d'autres locaux que la villa Müller qui, malgré ses défauts de vieillesse, convient parfaitement à ses utilisatrices actuelles.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement: Je tiens ici à confirmer que l'implantation du Bureau de l'égalité à la villa Müller n'a toujours été que provisoire. Aucune décision du Gouvernement jurassien à ce sujet n'avait été prise. D'ailleurs, l'information avait été clairement donnée au Bureau de l'égalité.

Nous avons toute une planification qui a été approuvée par le Gouvernement jurassien, dont la mise à disposition de la villa Müller pour le COS, qu'on ne peut naturellement pas laisser où il est. J'ai visité ses locaux; c'est tout à fait inacceptable de laisser ce service poursuivre son activité où il est aujourd'hui.

Je préciserais que nous n'avons pas trouvé un endroit plus pratique pour le COS. Il est extrêmement bien placé, au milieu de la ville de Delémont.

Le Bureau de l'égalité sera, naturellement, transféré à Morépont et il y aura aussi des adaptations pour qu'il puisse distribuer ses prestations de manière la plus pratique.

En ce qui concerne la villa Müller, dans tous les cas, que le Bureau de l'égalité y reste ou pas, l'investissement de l'ordre de 300'000 francs était à réaliser. Donc, il n'est pas question de glisser par la petite porte. Cela fait partie d'une planification qui avait été approuvée par le Gouvernement jurassien et nous réalisons simplement les décisions qui ont été prises.

Au vote, cette proposition est rejetée par 29 voix contre 14.

Rubrique 470.318.01 – Promotion des transports publics et de la Communauté tarifaire jurassienne

M. Pascal Prince (PCSI): J'interviens certes sur le tard puisque les discussions en commission étaient déjà terminées mais il n'est pas encore trop tard pour autant.

A la rubrique 470.318.01, «Promotion des transports publics et de la Communauté tarifaire jurassienne», je demande le maintien de la somme de 61'000 budgétisé en 2004 pour 2005, au lieu des seuls 54'000 proposés, ceci en fonction des éléments suivants.

Alors que les transports publics vivent une véritable révolution, à savoir l'introduction du nouvel horaire qui a chamboulé 90% des heures de départ, que la République a grandement investi pour l'intégration au RER bâlois et que les transports publics ont multiplié leurs prestations, on diminue l'enveloppe à disposition pour promouvoir leur utilisation!

Cela me semble pour le moins contre-productif et un nonsens. Les Jurassiens auront assurément de la peine à comprendre le signe donné par une telle réduction: les transports publics doivent-ils être utilisés ou servent-ils à agrémenter le paysage? J'espère que la promotion des transports publics dépassera le cadre des nombreux discours de circonstance.

Je vous demande donc de maintenir le cap de la promotion de l'utilisation des transports publics jurassiens et d'accepter cette augmentation de 7000 francs en leur faveur.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement: Cela part d'un bon sentiment mais cette position au budget a naturellement fait l'objet d'un arbitrage. Il a été examiné sous l'angle des économies à faire et le Gouvernement a estimé qu'avec un montant de 54'000 francs, la promotion des transports publics pouvait être garantie en 2005. Ce ne sont pas ces 7'000 francs qui vont permettre de révolutionner l'information et la promotion des transports publics. Pour des raisons d'économies, je vous invite à refuser cette proposition.

Au vote, la proposition est rejetée par 29 voix contre 21.

Rubrique 520.315.02 - Entretien d'œuvres d'art

Mme Nathalie Barthoulot (PS): Le groupe parlementaire socialiste propose d'augmenter la rubrique 520.315.02 «Entretien d'œuvres d'art» de 10'000 francs.

Il existe aujourd'hui un certain nombre de cartes liées au cadastre de 1840 qui doivent pouvoir être mises à disposition de la population et des spécialistes intéressés sous forme digitale. Nous avons entre nos mains un patrimoine précieux, qui contient toute une foule de renseignements utiles aujourd'hui encore et qu'il s'agit impérativement de conserver et de préserver, tout en assurant un accès facilité à cette source d'information.

La forme digitale des plans, compatible avec les moyens informatiques modernes, assure un accès plus facile aux documents concernés tout en permettant de réaliser des économies de temps au niveau de leur mise à disposition. Par ailleurs, le fait de ne pas devoir manipuler les originaux leur assurera également une plus grande durée de vie et diminuera, à terme, les frais de rénovation de ces documents

Le groupe parlementaire socialiste estime que la somme que nous vous demandons d'ajouter ce jour permettra sans aucun doute de poursuivre une partie du travail de digitalisation de ces cartes. L'effort financier demandé en regard du caractère historique de ces dernières paraît somme toute relativement modeste. La demande de notre groupe parlementaire tend avant tout à offrir une modeste contribution au travail d'archivage qui doit être réalisé par l'Office de la culture et qui découle de notre législation.

Ainsi, nous vous demandons d'augmenter cette rubrique de 10'000 francs et de passer celle-ci à 35'000 francs au total.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Il est bien naturel et évident que le Gouvernement, et également l'Office de la culture, portent toute attention et seraient ravis de voir comme cela ces budgets augmenter par rapport à la préservation et à la conservation du patrimoine. Toutefois, par voie de sagesse, le Gouvernement vous propose de renoncer à l'augmentation de cette rubrique.

Au vote, cette proposition est rejetée par 25 voix contre 22.

Rubrique 520.365.04 - Subvention aux associations de protection

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe: Dans la collection d'interventions que nous connaissons cet après-midi, je vous invite à considérer le caractère particulier de celle-ci puisqu'elle répond à une motion que nous avons bien voulu transformer en postulat. Dans notre session de juin, après que je vous ai expliqué les tenants et aboutissants du CEJARE, vous aviez, à une majorité qualifiée de très nette dans le Journal des débats, accepté ce postulat pour que quelque chose soit fait pour le CEJARE, ce centre jurassien de conservation des archives industrielles. Je dirais même que ce sont les archives du monde du travail, petits patrons et ouvriers confondus.

Madame la ministre avait répondu par une demande de transformation en postulat pour que nous puissions discuter d'une somme à allouer au budget 2005. J'étais parti sur la somme de 25'000 francs évidemment et on ne m'a pas promis cette somme-là mais on m'a promis néanmoins de discuter et d'allouer une somme.

Quand j'ai feuilleté le budget et que j'ai constaté la cruelle absence de cette somme, j'ai bien eu envie d'envoyer mon petit carton jaune à Madame la ministre! Nous avons repris le travail par l'intermédiaire de la CGF puis des groupes. Je dois vous rappeler le caractère irremplaçable de ce centre jurassien d'archives industrielles.

On me répond bien sûr, à l'instigation de l'Office du patrimoine historique, que cet office n'arrive déjà pas à conclure l'entier de son travail s'agissant de la conservation des archives communales et de bien d'autres choses. Vous n'allez quand même pas imaginer que, parce que l'administration n'arrive pas à joindre les deux bouts dans une foule de domaines, il faut de ce même fait refuser à des institutions privées toute possibilité de compléter ce travail et, au cas d'espèce, d'opérer un travail que l'Office de la culture n'est pas du tout à même de remplir. Le CEJARE remplit une mission de conservation et de mise à disposition des chercheurs d'un outil de travail irremplaçable. D'où mon insistance.

Cependant, au gré des négociations et des discussions, je comprends qu'il appartient à chacun de faire un effort. Mais je vous invite à commencer par le vôtre d'effort, c'est-à-dire de considérer, en plus de tout ce que je vous ai dit, le caractère interjurassien du CEJARE, qui opère sur les deux parties de ce pays que nous aimons.

On sait aussi que lorsqu'une institution fonctionne sur les deux cantons, elle est soumise au caractère de subsidiarité. A l'interne, pour le canton du Jura, on veut bien lui attribuer un montant si elle prouve par elle-même qu'elle tente un financement de sa part, ce qui est vérifié.

D'autre part, on sait très bien que si le canton du Jura refuse tout cru d'attribuer quoi que ce soit au CEJARE, le risque est grand que Berne, à son tour, lâche le morceau et que cette institution, qui n'a aucun autre répondant dans notre région, disparaisse purement et simplement.

J'aurais bien voulu ne pas vous demander d'ajouter une rubrique et qu'elle y figurât mais je suis obligé de vous demander de l'ajouter. Et je vais finalement faire un pas aussi en direction de ceux qui craignent des débordements budgétaires. Je veux bien redescendre de mes 25'000, qui auraient été ô combien nécessaires, pour vous demander d'inscrire tout de même 15'000 francs au budget de cette année pour le CEJARE. Je vous en remercie d'avance et je pense qu'avec cette disponibilité vous permettrez aux chercheurs jurassiens de disposer d'un autre outil.

Je termine par une parenthèse. (Brouhaha.) On avance dans l'après-midi, qu'est-ce que vous voulez! Je m'étonne que mes amis de l'Office du patrimoine, que je connais et fréquente depuis longtemps, aient une espèce de protectionnisme sur la recherche historique et qu'on ait tant de craintes

à voir d'autres organisations s'adonner à des tâches de cet ordre-là. J'estime que nous devons justement profiter des possibilités qui existent, autres que les... celles... de l'Etat (rires) (une voix dans la salle: on avance dans l'aprèsmidi!)... après-midi qui s'avance toujours plus. (Rires.) Je ne vais pas vous dire, Monsieur le Secrétaire, que je le maintiens mais je l'ai dit! (Rires.) Excusez-moi ce lapsus mais je souhaite justement qu'on ait quand même la largeur de vues pour accepter que des choses puissent être conduites par d'autres agents que ceux seuls de l'Etat. Merci d'avance de ce soutien qui permettra à un organe de continuer d'exister et aux chercheurs jurassiens, Monsieur Hubleur, d'avoir des outils à leur disposition.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: Monsieur le député Jeanbourquin a découvert la cruauté de la ministre de l'Education. Trop tard, vous l'avez découverte!

En fait, c'est juste qu'en août votre Parlement a accepté une motion sous forme de postulat. Et effectivement, je concluais en disant qu'un montant sera discuté et alloué en faveur du CEJARE et la situation sera appréciée d'année en année quant au montant à allouer à cette association.

Fort de cela, vous attendiez, vous estimiez qu'une rubrique devait naître comme cela, de manière spontanée, dans le budget de l'Etat. En fait, l'Office de la culture, à mon avis, n'a pas démérité dans ce dossier dans le sens que la moindre des choses quand même est d'obtenir une demande, une sollicitation officielle de l'association en question, avec un bilan, un budget, des comptes, afin qu'on puisse se prononcer.

J'ai reçu pour ma part, de même que le président de la commission de gestion et des finances Monsieur Conti et vous-même, Monsieur le député, une demande de subvention formelle le 16 novembre 2004. Donc, je ne crois pas que c'est par mépris ou parce que l'Office de la culture ne veut absolument pas imaginer une concurrence à l'extérieur mais c'est aussi parce qu'on attendait une demande formelle.

Effectivement, la rubrique n'existe pas. Donc, ce que je propose au Parlement, c'est que, cette année-ci, nous verserons une aide au CEJARE mais pas par le biais du budget mais par celui du fonds d'utilité publique du Gouvernement. Cette aide sera de l'ordre – on va encore négocier et arbitrer – de 10'000 à 15'000 francs. Donc, je vous demande de ne pas inscrire cette rubrique mais de considérer que le CEJARE recevra une aide financière.

Au vote, cette proposition est rejetée par 20 voix contre 16.

Rubrique 520.365.06 - Cours de Miracles

Mme Martine Rossier (PLR): C'est avec un grand plaisir que je relève que les remarques du Contrôle des finances ont été prises en compte et que ce poste, qui était intégré dans la comptabilité de l'Ecole de culture générale, fait désormais partie intégrante de la comptabilité de l'Etat.

Néanmoins, ce poste pose, à mes yeux, certains problèmes. En effet, dans le budget 2005 de l'Etat, j'ai dénombré quatre associations théâtrales qui touchent des subventions parmi d'autres, dont vous trouverez le détail en page 298 du fascicule qui nous a été remis. Le montant total de subventions à ces diverses associations s'élève à 545'000 francs. Le poste «Cours des Miracles» s'élève, à lui seul, à 110'000 francs mais nous n'avons pas de description des activités de

cette association ni de rapport annuel puisque, auparavant, elle a déjà eu des activités.

En période d'austérité et de vaches maigres telle que nous la vivons actuellement, avons-nous réellement les moyens de verser une telle somme à une seule association, qui plus est sans connaître ses activités? Je ne le pense pas, raison pour laquelle je propose la suppression de ce montant du budget 2005, charge au service concerné de verser en faveur de cette association un montant à bien plaire à prendre dans la somme totale de 545'000 francs.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre: «Cours de Miracles» est une association, une école de théâtre de la rue. Elle est née, je dirais, dans la mouvance d'Expo.02 et elle a contribué à animer spécifiquement l'artéplage du Jura. Par la suite, elle a contribué sur mandat à animer différentes manifestations, notamment les Chemins dans le cadre des anniversaires du 25-30°.

Il est juste qu'actuellement une rubrique est proposée alors qu'avant ces charges existaient déjà. Il s'agit notamment des charges salariales de l'animatrice principale et de secrétariat

C'est un petit peu différent par rapport à une autre association de théâtre ou autre dans le sens que c'était une véritable école, avec un concept pédagogique, et il est fort probable que, dans le premier semestre de l'année prochaine, le Parlement aura à se prononcer formellement sur un projet «Cours de Miracles» parce qu'en fait l'association va se créer sous forme de fondation et la participation de l'Etat sera subsidiaire. Donc, c'est une clarification du statut de cette association que nous vous proposons et le Gouvernement vous propose de maintenir cette rubrique budgétaire.

Au vote, cette proposition est rejetée par 31 voix contre 6.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 42 voix contre 3.

Le président: Je vous en prie, Chers collègues, un tout petit peu de patience quand même. Je sais bien que vous avez hâte de vous rendre à l'apéritif d'Alain Schweingruber mais nous avons encore deux ou trois petites choses à faire dans ce Parlement.

Nous allons maintenant approuver les résolutions nos 95 et 96 présentées par Monsieur le député Jérôme Oeuvray.

26. Résolution no 95

Le tourisme, vecteur des patrimoines culturel, historique et naturel

Pierre-André Comte (Comité mixte, PS)

Le Comité mixte entre le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réuni à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2004,

Considérant que le tourisme représente une activité économique en plein essor et un secteur important de la politique régionale, dont les perspectives de croissance et d'emploi s'avèrent considérables;

Considérant qu'il participe à la découverte d'autres cultures contribuant à l'éclosion d'une conscience respectueuse de la diversité culturelle;

Considérant que le tourisme permet de mettre en exergue nos richesses culturelles, historiques et naturelles, de les valoriser mais également de les préserver;

Considérant que le tourisme comme vecteur de dialogue des cultures est aussi un précieux outil d'éducation permanente;

Considérant que la valorisation de l'histoire et de la culture ainsi que la préservation d'une diversité culturelle soucieuse de démocratie doivent être une priorité;

Constatant qu'une part de plus en plus considérable de touristes s'orientent vers un tourisme répondant aux exigences de qualité et d'authenticité et dont le patrimoine en est le plus représentatif;

Constatant une imbrication évidente du tourisme et du patrimoine;

Constatant que le tourisme procure également les moyens financiers nécessaires à la protection, à l'amélioration et à la réhabilitation du patrimoine;

Conscient néanmoins que son explosion peut entraîner de dangereuses nuisances pour l'environnement;

Rappelant les résolutions adoptées par l'APF Région Europe à Delémont en 2003 et par l'APF en session ordinaire à Charlottetown en 2004 consacrant un large volet à l'éthique du tourisme et au développement durable;

Encourage les initiatives touristiques mettant en valeur les patrimoines culturel, historique et naturel;

Encourage la formation des acteurs du tourisme afin de tendre vers un véritable professionnalisme;

Invite les gouvernements respectifs à rendre ces patrimoines accessibles au plus grand nombre notamment par des outils de communication et de promotion ainsi qu'en favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite;

Invite les gouvernements respectifs à promouvoir davantage les patrimoines culturel, artistique et folklorique largement porteurs d'une mémoire collective;

Encourage le développement d'un tourisme orienté non seulement sur les espaces verts et sur le patrimoine culturel traditionnel mais également sur les sites industriels, témoins du passé économique;

Recommande hautement le respect du facteur de durabilité dans le développement des activités touristiques.

M. Jérôme Oeuvray (PDC), membre du Comité mixte: Les résolutions nos 95 et 96 portant, l'une sur le tourisme, vecteur des patrimoines culturel, historique et naturel et l'autre sur le pilotage du système éducatif, vous sont présentées par le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura, qui s'est réuni pas plus tard que la semaine dernière à Bruxelles.

Si vous voulez connaître un peu plus en détail les travaux de cette commission, je vous propose de prendre la page 2 de la «Gazette du Parlement» puisque la partie la plus relevante, en tout cas celle qui laissera le plus de séquelles, est mentionnée sur les quelques déboires de notre collègue Jean-Jacques Zuber! Mais, plus sérieusement, ces deux résolutions portent effectivement sur deux éléments.

La première (puisqu'on va les traiter l'une après l'autre) nous semble assez importante. Simplement, au niveau du

tourisme, vous voyez qu'il y a des considérants et, si je reprends les recommandations, nous pensons effectivement que les trois piliers du tourisme, c'est-à-dire les patrimoines culturel, historique et naturel, doivent faire partie de notre offre touristique générale. Ce n'est peut-être pas inintéressant à l'aube de la votation prochaine du cinquième programme de développement économique, qui a un volet assez important sur le tourisme.

Je vous propose, Monsieur le Président, qu'on vote peutêtre sur la résolution no 95 et puis l'on passera à la résolution no 96.

Au vote, la résolution no 95 est acceptée par 51 députés.

27. Résolution no 96

Le pilotage du système éducatif Pierre-André Comte (Comité mixte, PS)

Le Comité mixte entre le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réuni à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2004,

Considérant que la scolarisation primaire et l'élimination des disparités notamment sociales constituent l'un des défis et enjeux de l'éducation pour les années à venir;

Considérant que cet objectif nécessite une amélioration de l'efficience de nos systèmes éducatifs mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative :

Constatant que le recours à l'évaluation sous ses différentes formes permet d'identifier certaines politiques éducatives à adopter et favorise les gains d'efficience qui sont visés;

Constatant qu'à l'inverse des pratiques d'évaluation existant au niveau international, il existe très peu de dispositifs décentralisés largement développés en ce domaine;

Constatant encore une insuffisance ou une imperfection de la prise en compte des évaluations intégrées au fonctionnement ordinaire des systèmes éducatifs permettant l'amélioration de la gestion des établissements scolaires sur le plan local:

Réaffirme le caractère essentiel de l'évaluation pour le pilotage du système éducatif;

Encourage la mise en place ou l'amélioration de dispositifs communautaires ou régionaux d'évaluation stables et suffisamment dotés en personnels et en moyens;

Soutient toutes les actions de la communauté éducative dans une dynamique d'ensemble et notamment les activités de formation, de recyclage mais également de collecte des informations nécessaires au pilotage;

Encourage la concertation au niveau international permettant à ces différents mécanismes appliqués au niveau communautaire ou régional de garantir une comparaison internationale objective des résultats obtenus.

M. Jérôme Oeuvray (PDC), membre du Comité mixte: Cette résolution porte sur le pilotage du système éducatif. On ne va pas refaire tout le débat excellemment présenté à Bruxelles par notre collègue Zuber. Nous avons bien entendu, au niveau helvétique et international, la définition de «PISA». Elle est moins relevante parfois pour certaines régions.

Le Comité mixte vous propose de soutenir des éléments de pilotage éducatif comparatifs entre nos différentes régions afin que nous puissions avoir cet outil à notre disposition. Je vous propose donc de l'adopter.

Au vote, la résolution no 96 est acceptée par 46 députés.

Le président: Je requière toujours votre attention pour le dernier acte du Parlement 2004. Je me permettrai de me rendre à la tribune.

Prix du Parlement pour l'éducation civique à la démocratie

Le président: Le Parlement a voulu cette année innover dans un certain nombre de domaines et notamment s'impliquer dans l'éducation citoyenne des jeunes Jurassiens. Pour plusieurs raisons, je crois qu'il nous appartient, qu'il est de notre responsabilité, de faire en sorte que l'image des institutions soit améliorée au sein du public, que la connaissance de ce qu'est l'Etat, de sa souveraineté, de sa liberté, doit améliorer également cette éducation citoyenne des jeunes Jurassiens. Alors qu'on entend bien des discours sur les incivilités, il nous a paru nécessaire, utile, intéressant, au Bureau du Parlement, de proposer aux jeunes Jurassiens de participer à un concours pour l'attribution du «Prix pour l'éducation civique à la démocratie».

Nous avons accepté un règlement et je vous en rappelle les principaux points:

- ce prix couronne un travail individuel ou collectif portant sur le rôle et le fonctionnement des institutions jurassiennes;
- son montant s'élève à 1'000 francs, qu'il soit décerné à un candidat ou à un groupe de candidats;
- il consacre l'auteur ou les auteurs, âgés de 15 ans à 20 ans, d'une étude écrite de 30 pages ou d'un reportage audio ou audiovisuel de 15 minutes;
- l'auteur ou les auteurs doivent être domiciliés dans le Jura historique;
 - c'est le Bureau du Parlement qui agit comme jury du prix.

Tout dernièrement, c'est-à-dire le 25 novembre, le Bureau du Parlement s'est prononcé sur la candidature reçue de Mlle Magali Froidevaux de Rocourt et a décidé de lui attribuer ce prix. Le travail de Magali Froidevaux répondant aux critères d'attribution fixés dans le règlement du prix et présentant toutes les qualités requises dans la perspective d'une utilisation ultérieure comme matériel didactique à destination des jeunes Jurassiens, le Bureau du Parlement, au cours de ses séances du 25 novembre et du 8 décembre 2004, a décidé d'attribuer le premier «Prix du Parlement pour l'éducation à la démocratie» à Magali Froidevaux. Il la félicite chaleureusement de sa participation à ce concours, lui remet sa distinction accompagnée du montant prévu par le règlement.

Naturellement, je voudrais personnellement et au nom du Bureau et de tout le Parlement encore une fois féliciter Mlle Froidevaux que je prie de bien vouloir venir ici recevoir son prix. Je souhaite à cette lauréate plein succès dans la poursuite de sa formation professionnelle. (Applaudissements.) Le travail de Magali Froidevaux est consacré à l'organisation de la justice jurassienne.

Le président: Mesdames et Messieurs, chers collègues, me voici arrivé à la fin de mon mandat. J'ai vécu grâce à vous

une année d'une extraordinaire richesse, des moments d'intense bonheur. Nos séances se sont déroulées en toute conformité avec notre règlement et les heurts inhérents au débat démocratique ne nous ont pas empêchés de travailler efficacement à la conduite des affaires parlementaires. Bien sûr, j'entends des soupirs. Bien sûr, nous ne sommes pas parfaits. Bien sûr, nous sommes pleins de défauts. Et puis? D'autres législatifs en additionnent de bien pires. Peu importe du reste. Nous avons au moins pour nous l'ambition, dans chacune de nos familles partisanes, d'être les meilleurs défenseurs des intérêts supérieurs de notre Etat. Je ne doute pas non plus qu'un sentiment identique prévaut au sein du Gouvernement, ce qui me fait dire que, malgré nos divergences et parfois nos oppositions presque brutales, je salue l'engagement du président du Gouvernement sortant, Monsieur le ministre Jean-François Roth, au service de son pays.

Le président du Parlement a le privilège d'être invité un peu partout sur le territoire cantonal. J'en ai largement profité, avec chaque fois un même plaisir et un même enthousiasme à rencontrer ceux qui font ce pays. Le Jura n'est pas une illusion, c'est une réalité vivante, c'est un peuple, c'est un sentiment d'appartenance. Toutes les théories politiques qui ne tiennent pas compte de ce fait-là sont vouées à l'échec. Les Jurassiens n'ont en tout cas à recevoir aucune de ces leçons académico-moderno-lyriques si proprement inutiles au progrès économique, culturel, politique et social. Le Jura est un être de chair qui réagit avec sa chair, un être d'esprit autant que de cœur, d'histoire à relire et à écrire. «Même une branche coupée repousse, même la lune disparue croît à nouveau: le sage qui considère ceci ne se ronge pas dans l'adversité», dit un prophète.

J'arrive en fin de parcours avec plus de convictions encore et d'optimisme, malgré les mauvaises augures, en dépit des paroles sentencieuses sur l'édification d'un avenir qui ne sera de toute façon jamais celui qu'on imagine. Quoi qu'il en soit, comme disait Flaubert, l'ineptie, c'est souvent de conclure. Nous sommes en crise. On le dit, on le voit, on le sent même. Sûrement tout cela est-il vrai. Mais vous me pardonnerez cette remarque personnelle: si cette crise autorise bien des diagnostics sur ce qu'elle représente, ici et maintenant, elle n'autorise aucun pronostic sur ce qu'elle annonce. Dès lors, cessons avec les lamentations et fondons notre action sur autre chose que le rapport d'expert, la prédiction gratuite, voire, ce qui est plus grave, l'avis péremptoire de «ceux qui savent» et le font savoir.

Je crois au Jura, à ses ressources, à son talent, à la force de sa volonté. Même si c'est largement insuffisant, il faudrait tout de même commencer par là, puis aller plus loin, et plus loin encore. Je ne vois pas d'autre chemin. Commençons par le commencement. Utilisons comme il se doit l'indépendance et la souveraineté conquises! Le 25° anniversaire de la République passé, remettons en mouvement le formidable potentiel d'action qui nous a permis de vaincre les obstacles, y compris ceux considérés comme infranchissables.

Discours peut-être mais discours utile, je le crois profondément alors qu'on se laisse de plus en plus glisser vers une dépendance qui nous détruira. Nous ne sommes bien sûr pas seuls au monde mais nous sommes pourtant seuls face à nos responsabilités et je considère qu'il est toujours et peut-être plus que jamais temps de les prendre.

Pour en revenir à l'institution que j'ai eu l'immense honneur de présider, je voudrais – vous me le permettrez – me féliciter avec le Bureau des innovations que nous avons introduites en 2004 dans le but de la redynamiser et d'en activer la promotion. Un brin de modestie ne gênera personne, bien sûr, ce qui n'empêche nullement de se réjouir quand on éprouve le sentiment sincère qu'on a bien agi, ou cru bien agir, jugement que je laisse bien volontiers à d'autres. Ainsi, nous avons en 2004 agi dans ce sens par les décisions et les actes suivants:

- la «Gazette» du Parlement, qui doit continuer de naître et qui ne survivra qu'à la condition qu'on la considère comme un témoin amical des plénums qui se succèdent, un rappel neutre des faits de notre histoire, un réceptacle des traits d'autodérision indispensables à la santé mentale, un lien suprapartisan tel qu'on souhaitait qu'il s'imposât;
- l'institutionnalisation d'une rencontre annuelle (ou plus si nécessaire) avec la presse accréditée, parfaitement utile au Parlement dans sa volonté d'améliorer son image à l'extérieur de son Hôtel;
- la conférence des présidents de commissions, dont je pense qu'elle devrait aussi se tenir régulièrement si l'on veut s'assurer davantage de cohésion dans le traitement de nos dossiers et l'organisation même du Parlement;
- le «Prix du Parlement pour l'éducation civique à la démocratie», qui contribue à une meilleure connaissance des institutions publiques cantonales, de leur rôle et de leurs domaines de compétence et, prioritairement, vise à favoriser l'éducation citoyenne des jeunes Jurassiens;
- l'invitation à s'exprimer à un hôte étranger, censée raffermir nos liens notamment avec les peuples frères dans le cadre de nos accords de coopération; 2005 devrait nous permettre d'accueillir à notre tribune Monsieur le président de la Communauté française de Belgique;
- une séance décentralisée au moins du Bureau, mise à profit pour une rencontre avec des acteurs culturels, économiques, sociaux, sportifs, associatifs et autres de la société jurassienne;
- le reflet intégral de nos débats sur internet en collaboration avec Radio Fréquence-Jura;
- le lancement d'une révision partielle du règlement du parlement sous l'égide du vice-chancelier d'Etat.

A l'énumération de ces initiatives, on voit bien que nous ne sommes pas restés indifférents à l'idée d'un Parlement qui s'émancipe, prend davantage conscience de sa capacité d'action, et surtout, surtout, de la place et le rôle à lui dévolus par notre Charte fondamentale. Je remercie vivement le Bureau du Parlement de s'être montré solidaire dans ces démarches et l'invite à poursuivre de même avec mes successeurs. J'ai bien entendu encore beaucoup d'autres idées, que je réfrénerai de suite pour ne pas être accusé d'hyperactivité, ce qui serait, pour un enseignant, le comble de l'ironie, je vous l'entends déjà dire!

Non. Je crois qu'il est temps de m'arrêter. Merci à vous toutes et tous pour cette année présidentielle, que j'ai tant aimée et que j'aurais voulu doubler si l'empressement des vice-présidents n'avaient été si légitime et si touchant!

J'adresse mon chaleureux message d'amitié aux membres du Bureau, naturellement aux membres de mon groupe parlementaire, enfin à vous toutes et tous, membres de la «représentation nationale», auxquels j'adresse mon profond sentiment de gratitude. J'adresse également mes vifs remerciements au personnel administratif, de sécurité et d'entretien. Enfin, je voudrais dire à Jean-Claude Montavon, à Nicole Roth et à Louis-Philippe Seuret à quel point je les ai appréciés. Au vice-chancelier d'Etat va mon admiration et ma pleine reconnaissance pour le travail gigantesque et incom-

parablement efficace qu'il abat pour le Parlement. Ici, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas pour une retraite anticipée, ni même juste à l'heure. A Nicole vont toutes mes félicitations pour sa gestion des tâches difficiles qui lui sont confiées, tant au secrétariat des commissions qu'en son bureau même. Si quelqu'un ne sait pas ce qu'est une perle rare, je l'invite à visiter notre modeste Hôtel et à y suivre les activités de la secrétaire du Parlement. Quant à Louis-Philippe, sourire permanent aux lèvres, ponctuel, aimable, drôle et dévoué, que dois-je dire encore? Connaissant sa discrétion, je ne rajouterai rien, sinon mon salut le plus amical.

Vous venez de désigner Alain Schweingruber à la présidence du Parlement. Vous êtes dans d'excellentes mains. Je lui souhaite de m'égaler au moins, de me surpasser si possible, dans le plaisir! (*Rires*). Ecouter la fin de la phrase de la langue française mérite quand même qu'on s'y intéresse; dans le plaisir que j'ai eu à présider le Parlement jurassien en cette année 2004, année du 30° anniversaire du plébiscite et du 25e anniversaire de l'Etat jurassien.

Je voudrais évidemment féliciter les nouveaux élus aujourd'hui: Monsieur le président du Gouvernement, Madame la vice-présidente du Gouvernement, Monsieur le premier viceprésident du Parlement et Madame la deuxième vice-présidente du Parlement ainsi que les scrutateurs. Les remercier aussi de leur engagement et leur souhaiter une excellente année 2005.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, une fête de Noël pleine de charmes, des rendez-vous de fin décembre et de début janvier débordant de bonheur et une année 2005 qui rencontre chacune de vos ambitions et chacun de vos espoirs. Merci et vive le Jura reconnu dans ses droits historiques sur l'ensemble de son territoire ancestral! (Applaudissements.)

Et le dernier acte de cette année parlementaire, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, sera notre hymne que je vous demande d'entonner, debout, avant de rejoindre l'apéritif de Monsieur Schweingruber.

(Les députés entonnent la Rauracienne.) (Applaudissements.)

(La séance est levée à 17.50 heures.)